La maison de l'angle sud de «l'insula l» du «Forum Claudii Vallensium» (Martigny)

par Olivier Paccolat

INTRODUCTION

La ville de Martigny est située en Valais, dans la haute vallée du Rhône, sur l'axe international nord-sud qui conduit vers l'Italie par le col du Grand-Saint-Bernard¹. Il ne fait aucun doute que cet emplacement, au pied du col, motiva l'administration romaine à créer la ville antique, *Forum Claudii Vallensium*, afin de contrôler le transit des marchandises et des gens. L'agglomération moderne se développe le long de la Dranse qui se jette un peu plus vers

l'est dans le Rhône. Ces deux cours d'eau, aujourd'hui canalisés, devaient largement s'étendre en méandres dans ce fond de vallée. La ville antique s'est alors tout naturellement installée sur une légère éminence contre le massif escarpé du Mont-Chemin, à l'abri des inondations, mais complètement à l'ubac, a priori peu favorable à l'essor d'une agglomération. Quoi qu'il en soit, ce *Forum*, créé par décision de l'empereur Claude, n'a cessé de se développer

1 Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui ont permis à cet article de voir le jour, en particulier François Wiblé, archéologue cantonal et directeur des fouilles de Martigny, qui a bien voulu me confier ce sujet et qui m'a fait bénéficier de son expérience et de ses conseils avisés. Marc-André Haldimann, archéologue (ORA VS), pour la relecture attentive du document, et enfin Caroline Doms (ORA VS) qui a réalisé la majorité des dessins en collaboration avec Claude-Eric Bettex (ORA VS).

durant toute la période gallo-romaine. Son urbanisme est de conception romaine. La ville, de plan orthogonal, s'organise en 3 rangées de 5 insulae (voir glossaire p. 198) dont le centre est occupé par le forum et sa basilique (fig. 1). Les monuments publics s'inscrivent dans et autour de cette trame urbaine, tandis que l'habitat privé se regroupe presque exclusivement dans les insulae. Grâce aux différents chantiers de sauvetage entrepris depuis plus d'un siècle, et particulièrement depuis ces 20 dernières années², le découpage parcellaire de ces îlots et l'organisation interne des maisons commencent à se dessiner. L'étude présentée ici, qui porte sur une des unités d'habitation de l'insula 1, participe également au développement de cette problématique³.

Situation de la propriété et bref historique des fouilles du quartier

Le quartier sud-ouest de l'insula 1 se situe au carrefour des rues dites du Nymphée et Principale (fig. 2). En bordure de cette dernière, la fouille a révélé la présence de trois unités d'habitation séparées par des ambitus. Celle qui nous intéresse, dénommée «propriété A»4, se développe sur une surface d'environ 500m² le long de la rue du Nymphée, vraisemblablement jusqu'au passage dallé situé entre les locaux 5 et 65. Cette propriété fait partie d'un secteur de l'insula exploré de manière presque exhaustive lors de 4 campagnes de fouille qui se sont déroulées entre les années 1938 et 1980. Un historique détaillé de ce secteur a déjà été publié par F. Wiblé⁶. Nous en rappelons brièvement les principales étapes:

1938-1939: L'archéologue tessinois C. Simonett procéda à l'ouverture d'une tranchée dans l'axe nord-ouest/sud-est de l'*insula* 1, notamment à travers les locaux 5 à 14, et à quelques sondages çà et là pour repérer les différents murs du quartier qu'il avait découverts⁷.

1973: Lors des travaux de terrassement pour la pose d'une citerne, les éléments du portique

14 furent dégagés. Faute de temps, G. Kaenel ne put exploiter, ni dessiner avec précision les deux grandes étapes de construction qu'il avait constatées⁸.

1975: La construction d'un garage souterrain nécessita l'intervention d'une équipe de fouille dirigée par F. Wiblé. A cette occasion, la façade sud-ouest de l'*insula* 1, le long de la *rue du Nymphée* fut mise au jour, notamment la partie sud-ouest des locaux 5 à 13⁹.

1979-1980: Avant la construction d'un nouveau garage souterrain, F. Wiblé et son équipe purent mettre en évidence les trois propriétés délimitées par des *ambitus* le long de la *rue Principale*. La limite sud-ouest du chantier, située approximativement au milieu des locaux 11, 12 et 13, a recoupé la tranchée et certains sondages entrepris par C. Simonett en 1938/39¹⁰.

Buts et limites de cette étude

La propriété A, dans son ensemble, englobe vraisemblablement les locaux 5 à 14 et 20 à 24 qui s'organisent en 2, voire 3 ailes autour d'une cour intérieure (L50)¹¹. Pour notre étude, seuls les locaux 11 à 13 et 20 à 24 qui forment un vaste ensemble quadrangulaire délimité par un mur unitaire font l'objet d'une analyse détaillée (fig. 2). Les autres pièces sont prises en compte dans les conclusions uniquement. Les locaux 5 à 10 présentent en effet un plan incomplet et des données stratigraphiques quelque peu sommaires. Il en va de même pour le portique L14 emporté lors des travaux de terrassement en 1973. Quant à l'ambitus 26-28 séparant les propriétés A et B, son intérêt réside dans l'abondance de matériel que l'on y a retrouvé. Mais celui-ci est dépourvu de stratification utilisable. Par ailleurs, l'étude du mobilier des différents horizons de cette propriété n'est pas présentée ici, mais fera l'objet d'une publication ultérieure.

La description des vestiges archéologiques suit la chronologie relative de l'ensemble de la parcelle. Nous avons renoncé à une étude par local ou par année de fouille, jugée trop

- 2 Les fouilles ont été entreprises de manière systématique depuis 1973 sous la direction de François Wiblé, archéologue cantonal depuis 1987: Cf. F. Wielf, rapports d'activité annuels dans les Annales Valaisannes (AV) depuis 1975 à 1987 (fouilles 1974-1986), ensuite dans Vallesia à partir de 1988; Wielf, guide.
- 3 Ce travail a été présenté comme mémoire de licence à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne en octobre 1987, sous la direction du Professeur Daniel Paunier.

 Le texte original a été revu et mis à jour, en particulier pour ce qui concerne les conclusions, à la lumière des récentes découvertes faites à Martigny.
- 4 Cf. Wiblé, AV 1981, p. 92.
- 5 Cf. ci-dessous, «Extension et organisation intérieure de la propriété», p. 191.
- 6 Cf. Wiblé, AV 1976, pp. 142-144; Wiblé, AV 1981, p. 90.
- 7 Cf. SIMONETT 1941, pp. 77-94 et pp. 175-176.
- 8 Cf. KAENEL 1973.
- 9 Cf. WIBLÉ, AV 1976, pp. 152-155.
- 10 Cf. WIBLÉ, AV 1981, pp. 93-96.
- 11 Cf. ci-dessous, «Extension et organisation intérieure de la propriété», p. 192.

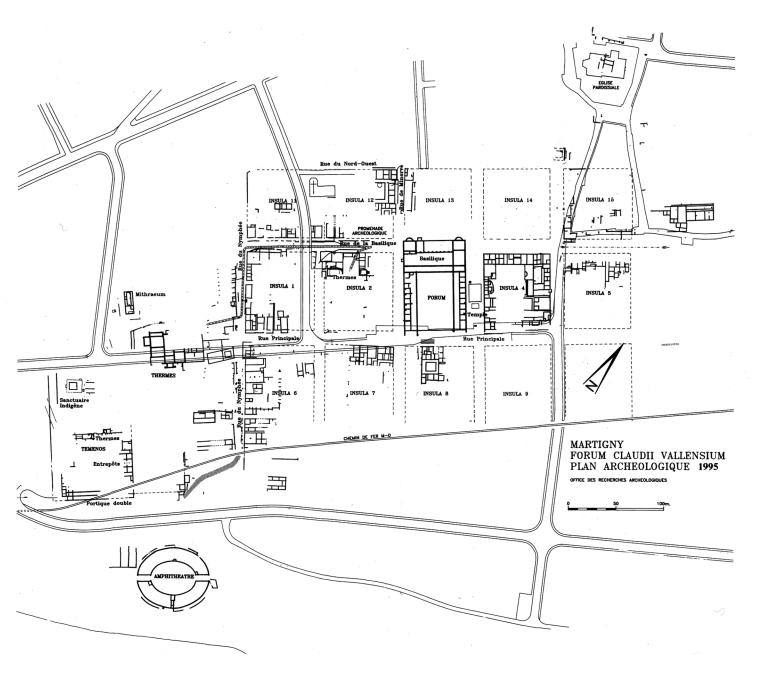
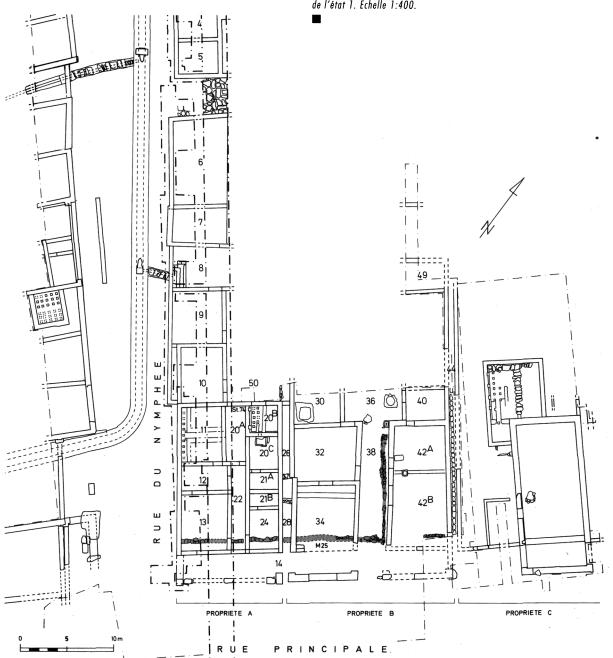


Fig. 1 Plan général de Forum Claudii Vallensium. Echelle 1:4000.

Fig. 2 Plan général du quartier sud de l'însula 1 et des 3 propriétés A, B et C donnant sur la rue Principale. La tranchée de 1938/39 a été effectuée au travers des locaux 5 à 13. En grisé, mur M25 de l'état 1. Echelle 1:400.



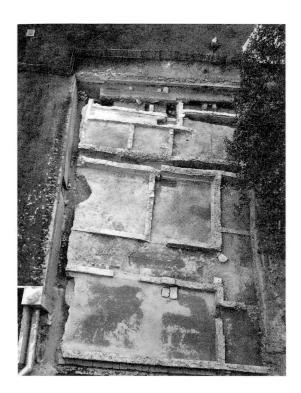


Fig. 3 Vue générale des propriétés A et B de l'angle sud de l'insula 1, séparées par un ambitus. La propriété A, située en arrière-plan, est coupée au niveau des locaux 11, 12 et 13. Vue du nord-est.

fastidieuse et de peu d'intérêt vu la qualité disparate de la documentation. Les éléments des différentes campagnes de fouilles ont ainsi été analysés avec le souci d'intégrer les résultats anciens (1938, 1974 et 1975) à la lumière des investigations de 1979/80 pratiquées sur une surface de plus grande envergure. Toutes les données stratigraphiques et planimétriques sont synthétisées dans des tableaux en fin d'article. Nous avons différencié les *couches*, que l'on peut grossièrement assimiler aux occupations, et les *murs/structures* qui correspondent

aux unités construites (mur, sol, foyer, trou de poteau...)12. Ces listes récapitulent les principales données du secteur exploré et présentent les caractéristiques descriptives et chronologiques de l'ensemble des vestiges archéologiques. Elles permettent de cette façon d'alléger considérablement le texte en évitant des descriptions trop longues et trop fastidieuses. Dans cette optique, nous avons essayé de privilégier le côté iconographique en partant du principe qu'une bonne illustration valait parfois mieux qu'un long discours. Cette étude vise en premier lieu à comprendre le développement chronologique et architectural de la parcelle délimitée ci-dessus et, par la même occasion, à mettre en place un modèle de recherche pour la connaissance de l'évolution du quartier en général. Nous avons ainsi distingué 5 états principaux résumant le développement du secteur pour la période galloromaine. Le passage d'un état à un autre implique à chaque fois une transformation importante du plan d'ensemble de la maison (fig. 4). Dans la mesure où ces changements ne modifient pas radicalement l'organisation générale des vestiges, tels la réunion de locaux (L12-13), la construction d'une nouvelle pièce (L20B) ou la réfection de sols, l'état a simplement été subdivisé (ex.: états 3A et 3B, 4A et 4B).

Le texte s'organise en trois parties, la première (p. 165) consiste en une description diachronique des vestiges archéologiques, la deuxième (p. 181), réservée aux matériaux et aux techniques de construction, reprend plus en détail l'analyse et le fonctionnement de certains aménagements mentionnés brièvement dans la première partie, la troisième enfin (conclusions générales, p. 191) traite plus généralement de l'habitat privé à Martigny-Forum Claudii Vallensium, au travers du type de propriété que nous avons pu définir dans l'insula 1.

12 D'une manière générale, les principes d'élaboration des résultats de la fouille s'inspirent des méthodes appliquées à l'époque par la section d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne (PAUNIER et alii 1984; PAUNIER et alii 1987).



Etat	Evénement	Datation
Etat 1	Implantation et premières constructions	Claude-Néron
Etat 2	Mise en place de l'unité de base	Néron-Vespasien
Etat 3 (A et B)	Début de la consolidation	Vespasien – fin I ^{er} s. après JC.
Etat 4 (A et B)	La maison en maçonnerie	IIe s. – milieu IIIe s. après JC.
Etat 5 (A et B)	Reconstruction, réfection, abandon	Milieu III ^e s. – milieu IV ^e s. après JC.

Fig. 4, 5 Principaux états du secteur de fouille. Ech. 1:400.

Evolution chronologique et architecturale de la parcelle

ETAT 1: IMPLANTATION ET PREMIÈRES CONSTRUCTIONS (Claude-Néron)

Les premières constructions romaines sont installées sur d'anciens champs cultivés. Des traces de labour ont en effet été repérées au sommet des couches naturelles sous les *insulae* 1, 2 et 6¹³. Dans notre secteur, ces témoins d'activités agricoles préclaudiennes font défaut, mais ils apparaissent quelques mètres au nord-est, sous la propriété B.

La topographie relativement plane du site n'a pas nécessité de gros travaux de terrassement. Les premières occupations, installées sur un petit remblai destiné à effacer les légères aspérités du terrain (c.1), se marquent par des couches éparses de cendres associées parfois à des zones de rubéfaction (c.1a). Ces niveaux riches en mobilier archéologique ne sont en relation avec aucune structure. Peu après, audessus de cette première fréquentation romaine, une maison au plan malheureusement trop incomplet pour être significatif est installée (fig. 6). Les principaux vestiges sont constitués par 2 cloisons légères de même orientation (M25 et M26), par 2 foyers (st.7 et st.8) et par quelques lambeaux de sols en terre battue, surmontés d'une occupation cendreuse (c.2b, 2c1, 2c2). Le mur M25 traverse le secteur de part en part et se poursuit au nord-est sous la propriété B¹⁴ (fig. 2). Il est constitué par un alignement de gros schistes (env. 0,70m x 0,50m) posés à plat qui servent de fondation à une élévation dont la nature exacte ne peut être précisée (fig. 30). Bien qu'il délimite 2 sols de terre battue (fig. 53, st.1 et 2), ce solin

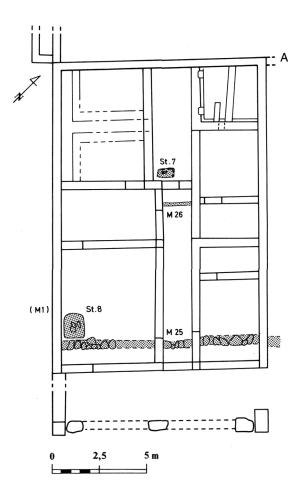


Fig. 6 Plan schématique de l'état 1. Echelle 1:200.

- 13 Ces traces se matérialisent dans le limon naturel par de petits sillons rectilignes d'une autre couleur formant damier: cf. Wiblé, AV 1981, p. 98; Wiblé, AV 1982, p. 169; Wiblé, AV 1983, p. 153 et pl. IVB; Wiblé, AV 1985, p. 130.
- 14 Du côté sud-ouest, il n'a pas été repéré au-delà du mur M1.

relativement imposant devait sans doute supporter la façade de la maison¹⁵. La cloison M26, repérée sur un tronçon de 1,30m, est une séparation intérieure, vu ses dimensions réduites et l'absence de solin. Elle se marque simplement au sol par le négatif de sa sablière basse large de 0,20m. Le foyer aménagé près de cette dernière (st.7, 0,70m x 0,40m) est à usage domestique. Sa surface, constituée par des carreaux de terre cuite dont la plupart ont disparu, est délimitée par une mince bordure de longs schistes et par des fragments de tuiles. Le second foyer placé près du solin M25 (st.8) témoigne d'activités artisanales. Il s'agit d'une structure circulaire (diam. 0,90m) en cuvette, comblée par du limon rubéfié. Un petit canal servant sans doute à l'écoulement de l'eau lui est associé sur le côté ouest¹⁶. Cette conduite. faite de tuiles et de schistes posés de chant, se perd sous le mur M1. Son remplissage cendreux a livré de nombreuses scories de verre et de bronze, de même qu'un abondant matériel ferreux.

Le mobilier recueilli dans le remblai d'installation (c.1) et dans les premiers niveaux d'occupation (c.1a) permet de situer la mise en place de cette première habitation à partir du règne de l'empereur Claude. Il comprend de la céramique du milieu du I^{er} s. après J.-C., associée à 6 monnaies dont la plus récente est émise sous le règne de l'empereur Caligula.

ETAT 2: MISE EN PLACE DE L'UNITÉ DE BASE (Néron-Vespasien)

Aux premières constructions succède un bâtiment dont le plan dessine déjà en partie le tracé de certains aménagements postérieurs, notamment l'emprise définitive de l'unité de base quadrangulaire (fig. 7), et par conséquent celle de l'insula 1 à cet endroit. Cette nouvelle maison – détruite en de nombreux endroits par des installations romaines tardives, ainsi que plus récemment par la tranchée effectuée par C. Simonett en

1938/39 – se compose pour l'essentiel de cloisons légères et de sols de terre battue reposant sur des hérissons de schistes. L'édification des murs de façade en maçonnerie (M1, M2 et M3) formant le pourtour du bâtiment n'est pas réalisée à cette époque car les ressauts de fondation de ces murs émergent nettement au-dessus des niveaux de circulation (fig. 8, 9). A leur place, on peut postuler la présence de solins oblitérés par la suite.

Empierrements et solins

Ces installations nécessitèrent tout d'abord la mise en place d'un remblai assez important de limon ocre recouvrant toute la surface de la zone (fig. 49, 51 à 53, c.3).

Dans la partie orientale, le long du mur M3, une pièce rectangulaire de 6m sur 3m (A), correspondant au futur local 21B-24, est installée. Elle est définie par 3 solins en maçonnerie liés entre eux (M4A, M17A et M18A) qui délimitent un sol de terre battue disposé sur un radier de schistes (st.9). Au nord-ouest de cette pièce, un nouvel espace (B) doté d'un sol de même nature occupe au minimum la surface des futurs locaux L21A-20C. Un foyer domestique (st.18, 0,90m x 0,60m), composé de carreaux de terre cuite et d'une bordure de tuiles et de schistes, est disposé contre la cloison M17A. Cette structure ne fait pas partie de l'aménagement primitif de cet espace, puisqu'elle repose sur une couche cendreuse (fig. 50, c. 3c).

Dans la partie occidentale, 3 locaux au moins se greffent le long du mur M1. La tranchée pratiquée par C. Simonett a oblitéré leur limite au nord-est et nous empêche ainsi de connaître leur largeur. Au sud-est, une première pièce longue de 4m (C), dotée d'un radier de schistes recouvert de limon (st.16), est définie par les solins M4A en maçonnerie et M31 en pierres sèches. Le tracé non rectiligne de la cloison M31 signale une réfection postérieure ou la présence d'une entrée qui communiquerait avec une autre pièce (D), longue de 3,50m (fig. 8, 31). Sur le sol limoneux gris compact de

- 15 Cf. ci-dessous «Insertion de la propriété dans la ville», p. 196.
- 16 La relation canal-foyer n'est pas claire. Par ailleurs, l'écoulement d'eau ne semble pas indispensable pour des activités artisanales (fonte, réduction), une simple bassine suffit.

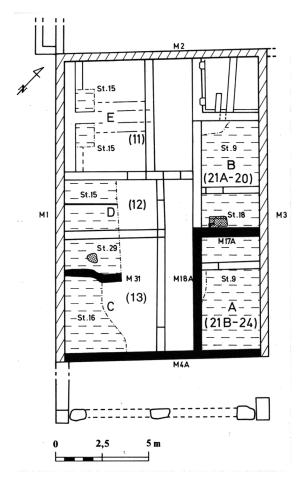


Fig. 7 Plan schématique de l'état 2. En hachuré, murs-solins hypothétiques construits avant les murs en maçonnerie. Echelle 1: 200.

cette dernière (st.95), un petit foyer d'appoint matérialisé par une plaque de calcaire rubéfiée est installé (st.29). Plus au nord-ouest, sous les futurs locaux 11 et 12, un nouvel empierrement est visible (E, st.15). Son côté sud-est rectiligne révèle la présence d'une cloison légère (fig. 9).

Datation et conclusions

Trois monnaies trouvées dans le remblai d'installation (c.3) – la plus récente date du règne de l'empereur Claude – et une autre de

l'empereur Néron découverte dans le sol du local A fournissent un excellent terminus post quem pour ce nouveau bâtiment qui trace déjà les grandes lignes du plan de la demeure de l'état 4.



Fig. 8 Espace C sous L13 (état 2): vue générale de l'empierrement (st.16). A l'arrière-plan, en «champignon», foyer (st.29) de l'espace D. Vue du sud-est.



Fig. 9 Espace E sous L12 (état 2): vue de l'empierrement (st.15) et de sa limite rectiligne matérialisant la présence d'une cloison.Vue du sud.

ETAT 3: DÉBUT DE LA CONSOLIDATION (Vespasien - fin Ier s. après J.-C.)

L'état 3, subdivisé en deux (3A et 3B) (fig. 10), marque le début de la construction de certains murs en maçonnerie qui seront encore utilisés dans la maison de l'état 4. Il s'agit des murs de façade M1, M2 et M3 (état 3A) et des murs des locaux 11, 12 et 13 (état 3B). Les autres aménagements intérieurs du bâtiment sont en matériaux légers.

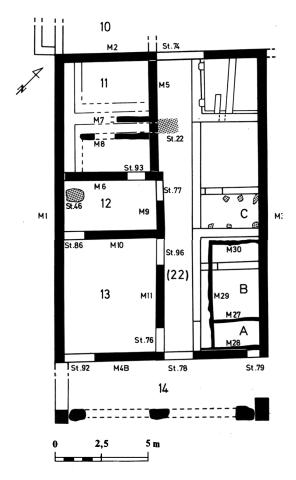


Fig. 10 Plan schématique des états 3A et 3B. Echelle 1: 200.

Etat 3A

Les murs de façade en maçonnerie M1, M2 et M3, liés entre eux, sont construits probablement en remplacement des anciens solins de l'état 2. Ils délimitent un espace rectangulaire de 165m² (15,5m x 10,5m). Dans un premier temps, la fermeture du bâtiment au sud-est n'est pas construite en maçonnerie et les extrémités méridionales des murs M1 et M3 se terminent en tête de mur. On ne sait pas si à cette époque un portique fut déjà accolé. Le seul passage reconnu, d'une longueur de 2,63m, se situe du côté nord-ouest, dans la section médiane du mur M2 (st.74). La construction du pourtour de l'unité de base quadrangulaire et son aménagement intérieur n'ont pas nécessité de grands travaux de terrassement. Les anciennes structures de l'état 2 sont simplement recouvertes par un petit remblai sur lequel des installations plus modestes sont construites (fig. 46 à 48, 50, 51, 53, c.4a et 4m): - Dans la partie orientale, le long du mur M3, on établit un ensemble de 3 pièces délimitées par des cloisons légères reposant sur des solins de schistes sans maçonnerie (M27, M28, M29 et M30). Les pièces A (2,50m x 1,35m) et B (2,50m x 4m) sont chacune dotées d'un «terrazzo» blanc coulé sur un radier de schistes. La cloison M28 qui sert de limite méridionale au local A se poursuit au nord-ouest et semble faire office de fermeture du bâtiment¹⁷ (fig. 11). La pièce C, sise dans l'angle du mur M3 et de la cloison M30, s'ouvre sur un grand espace qui longe le côté ouest des locaux A et B. Elle est définie par 6 trous de poteau (st.24, 69 à 73) qui devaient soutenir une toiture en matériaux légers car aucune tuile n'a été retrouvée dans la démolition recouvrant le sol de terre battue.

– Dans la partie occidentale, sous les futurs locaux 11, 12 et 13, tout l'espace est occupé par un sol de mortier blanc disposé à même la démolition de l'état 2 (fig. 46 à 48, st.27). Les éventuelles cloisons délimitant cette surface ont été oblitérées par les murs plus tardifs.

17 Cette cloison n'a cependant pas pu être observée sous les locaux 13 et 22.

Etat 3B

Nouvelle étape de transition vers la maison entièrement en maçonnerie de l'état 4, l'état 3B voit l'édification du mur en maçonnerie M4B qui ferme le bâtiment quadrangulaire au sudest, la construction des locaux 11, 12, 13 et vraisemblablement la mise en place du portique L14¹⁸. Le bâtiment se compose alors d'installations aux techniques de construction différentes de part et d'autre du futur couloir central 22: des pièces tout en maçonnerie au sud-ouest et des locaux en matériaux légers au nord-est (fig. 10).

Dans la partie sud-est, le mur M4B remplace la cloison M28, tandis que la cloison de refend M27 séparant les pièces A et B est arasée. Un seul local (A-B) doté d'un nouveau «terrazzo» est ainsi créé (fig. 50, 53, st.30: 2,50m x 8,50m). Le mur M4B est percé de deux accès, l'un ouvrant sur la nouvelle pièce (st.79), l'autre donnant dans le futur local 22 (st.78). Un troisième passage vers le local 13 est sans doute également mis en service (st.92).

Datation et conclusions

L'apparition des coupelles du type Drag. 35 du service de la Graufesenque (sud de la Gaule) dans les remblais d'installation permet de dater le début de ces constructions à partir du règne de l'empereur Vespasien. Il s'agit d'une transformation complète de la maison, faite en plusieurs étapes, qui s'achèvera à l'état 4A. Entre-temps, le reste du périmètre, aux constructions plutôt fragiles et fort modestes, présente un caractère provisoire indéniable. Ainsi, ce sont d'abord les murs de façade qui sont construits (état 3A), ensuite les locaux 11, 12 et 13 (état 3B), et enfin la partie orientale (état 4A).

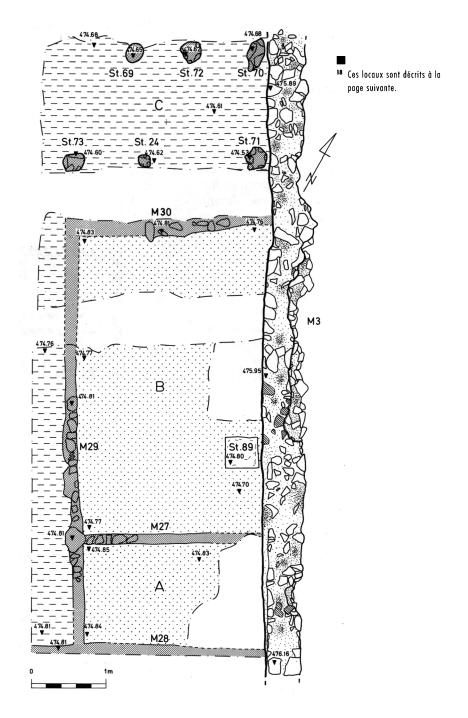


Fig. 11 Plan pierre à pierre des pièces A, B, C (état 3A). Echelle 1:50.

ETAT 4: LA MAISON EN MAÇONNERIE (II^e s. – milieu III^e s. après J.-C.)

Le développement intérieur de la maison se poursuit, vers la fin du I^{et} s. après J.-C., par l'aménagement de la partie orientale du bâtiment (fig. 12, L21B-24 et espace sous L20). Pourvue alors entièrement de murs en maçonnerie, cette nouvelle demeure va subsister près de 150 ans avant sa destruction par un incendie. Les quelques transformations entreprises durant cette période expliquent la subdivision en deux états (4A et 4B).

Etat 4A

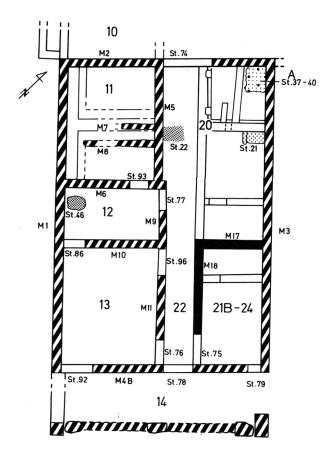
Protégé par un portique (L14), l'accès au bâtiment se fait du côté sud-est, depuis la *rue Principale*. Un couloir central (L22) flanqué de différents locaux conduit vers le *praefurnium* de la salle chauffée 11 (st.22) et permet de traverser le bâtiment de part en part (fig. 12).

Le portique de façade (L14)

La fouille n'a malheureusement pas permis d'observer précisément le dispositif architectural du portique (fig. 13). Les relevés effectués en 1973 montrent que cette galerie de 10m sur 2,50m est constituée d'une colonnade de 3 piliers au moins, distants de 5m, qui devaient supporter un avant-toit accolé à la façade de l'insula. Ce portique, accessible latéralement par la rue du Nymphée, communique également avec celui de la propriété B voisine (fig. 2). Il sert à protéger les trois entrées de la maison.

Le couloir central (L22)

Ce couloir large de 1,50m s'ouvre directement sur une vaste place de travail (L20) réservée au praefurnium st.22 chauffant la pièce 11. Il est délimité au nord-est par le mur M18 de la pièce 21B-24 et au sud-ouest par les murs M9 et M11 des locaux 12 et 13. Un revêtement décoré de lignes rouges et jaunes sur un fond de couleur blanc cassé, identique à celui de la pièce 21B-24, en recouvre les parois (fig. 33, 34). De ce corridor doté d'un sol de terre battue (fig. 52, st.31), 4 seuils donnent respectivement le passage aux locaux 12 (st.77), 13 (st.76 et st.96) et 21B-24 (st.75).



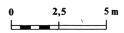


Fig. 12 Plan schématique de l'état 4A. En hachuré, structures réutilisées; en foncé, nouvelles structures. Echelle 1:200.



Fig. 13 Eléments de portique le long de la rue Principale. A gauche, extrémité orientale de L14, matérialisée par une grosse dalle de schiste et par un massif en maçonnerie; à droite, séparé par un ambitus, portique de la propriété B. Vue du sud.

La pièce 21B-24

L'emprise de cette pièce est semblable à celle de l'état 2. Les fondations des murs M17 et M18 reposent en effet sur les anciens solins en maçonnerie (M17A et M18A) et dessinent avec les murs de façade M3 et M4B un local quadrangulaire de 3,10m sur 6m. Cette pièce, ornée d'un décor identique au local 22 (fig. 33), est dotée d'un «terrazzo» blanc disposé en partie sur un remblai et en partie sur la démolition de l'état précédent (fig. 50, st.33). Ce sol s'interrompt environ 1m avant le mur M4B, perturbé par des aménagements

postérieurs. Le système de verrouillage de la porte donnant sur la rue (st.79), en particulier la serrure et son cadenas, a été retrouvé dans la démolition de ce local.

Les locaux 12 et 13

Les locaux 12 et 13 occupent un vaste rectangle (5m x 9m) dans l'angle sud du bâtiment. Ils sont bordés par les murs M1, M4B, M6, M9 et M11, et par le mur de refend M10, lié au mur M11.

– Le *local 13* (5m x 6m) est accessible du couloir central (L22) par 2 entrées (st.76 et st.96), du local voisin L12 (st.86) et vraisemblablement du portique (L14, st.92). Son niveau de circulation est marqué par un fin remblai limoneux simplement disposé sur la couche d'occupation de l'état précédent (fig. 48, st.32, c.4q).

– De dimensions plus modestes (5m x 2,70m), le *local 12* est doté d'un «terrazzo» blanc disposé sur un radier de schistes et de boulets de rivière. Un foyer domestique, matérialisé par une grande dalle de schiste rougie par le feu (st.46), occupe l'angle ouest de la pièce (fig. 14, st.46). Deux passages permettent de communiquer avec les locaux 13 (st.86) et 22 (st.77), un troisième éventuellement avec le local 11 (st.93).



Fig. 14 L12: Foyer domestique (st.46) sur sol de mortier (états 3B et 4A). A droite, mur M22 (état 5) superposé au mur M5 (états 3B et 4) du local L11. Vue du nord-est.

La salle chauffée 11

Le local 11 (4,70m x 6m), sis dans l'angle occidental du bâtiment et défini par les murs M1, M2, M5 et M6, est pourvu dès l'origine d'un système de chauffage par canaux en forme de «T»19. Des éléments constitutifs de cette installation, seuls les piédroits surmontés d'un arc de décharge aménagé dans le mur M5 et les deux murets du canal de chauffe central (M17 et M18), visibles sur un tronçon de 3,80m, sont connus. Le reste n'a pu être fouillé, mais il est possible, sans grand risque d'erreur, de restituer deux branches perpendiculaires courant le long du mur de façade M1. Le niveau de circulation, 0,60m plus élevé que le fond du canal, se compose d'un sol de mortier disposé sur un radier de schistes. On devait sans doute y accéder du local 1220. L'alimentation en air chaud est assurée par un foyer situé devant le mur M5 face à l'ouverture du canal (st.22). Cet espace a subi de nombreuses perturbations dues principalement à la tranchée effectuée par C. Simonett en 1938/39, si bien que l'emplacement précis du foyer n'a pas été repéré; il subsiste tout de même, au niveau et dans l'axe du canal de chauffe, une longue traînée cendreuse matérialisant l'utilisation de l'hypocauste (c.7r, st.22). L'installation de cette sole présumée a nécessité le recreusement de toutes les couches antérieures afin de compenser le niveau très bas du canal de chauffe. Malheureusement, nous ne connaissons pas l'étendue de ce recreusement. A-t-il été pratiqué sur toute la surface du local, s'est-on contenté d'installer un caisson ou a-t-on aménagé une fosse du type de celle observée sur le site de Lousonna?²¹

Les lambeaux de sols

Dans la partie septentrionale du bâtiment, certains aménagements ont précédé la construction de la salle chauffée 20B et de son *praefurnium* 20C. De ces maigres vestiges dont le plan et l'extension nous sont inconnus, il ne demeure que quelques lambeaux

- 19 Une description détaillée du fonctionnement de cette installation est faite dans la deuxième partie, p. 187.
- Il s'agit d'une hypothèse dictée par la logique car l'arasement des murs M5 et M6 lors de la mise en place de l'hypocauste de l'état 5 a empêché toute observation. Mais, vu qu'aucun seuil n'a été repéré dans les murs M1 et M2, et que par ailleurs l'accès du côté du praefurnium semble improbable, on peut restituer un passage entre les locaux 11 et 12.
- 21 Cf. PAUNIER et alii 1987, p. 25 et fig. 18.

de sols (fig. 12): 2 sols de mortier superposés, conservés sur une surface de 3m² dans l'angle nord des murs de façade M2 et M3, (fig. 18, st.37 et 40, 1,50m x 2m) et un autre reste de sol de mortier formant une petite banquette (fig. 16, st.21) dans l'angle nord du futur local 20C. Cette dernière structure semble toutefois avoir été réaménagée lors de l'utilisation de l'hypocauste L20B.

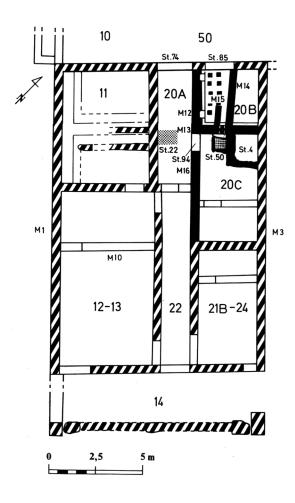


Fig. 15 Plan schématique de l'état 4B. En hachuré, structures réutilisées; en foncé, nouvelles structures. Echelle 1:200.

Etat 4B

Cet état regroupe les quelques transformations apportées au bâtiment avant le grand incendie qui le dévastera. Les principaux aménagements sont les suivants (fig. 15):

- Construction de la salle chauffée 20B et de son *praefurnium* 20C.
- Réunion des locaux 12 et 13.
- Réfection de la plupart des sols.

La salle chauffée 20B

Le mobilier céramique récolté dans le remblai d'établissement et une monnaie de Faustine II trouvée dans le sol de terre battue du praefurnium 20C (st.34) permet de dater la construction de la salle chauffée L20B à partir du milieu du IIe s. après J.-C. De forme carrée (3m de côté), cette pièce, installée dans l'angle nord du bâtiment, est délimitée par les murs M2, M3, M12 et M13. Accessible depuis la cour L50 (st.85), elle se trouve à un niveau nettement supérieur (environ 0,50m) par rapport aux autres constructions de ce corps de bâtiment. Elle est dotée d'un système de chauffage par hypocauste classique occupant seulement la moitié occidentale de sa surface²² (fig. 16). Des pilettes de terre cuite reposant sur le fond de l'hypocauste (area) et des banquettes intégrées le long des murs M12 et M13 soutiennent une suspensura faite de carreaux de terre cuite sur laquelle a été coulée une chape de mortier au tuileau (fig. 17). Le tirage et l'évacuation de la fumée sont assurés par 2 cheminées encastrées dans le mur M12 (fig. 39, st.90 et 91). Placé devant le mur M13, un grand foyer (st.50, 1m x 1,30m) alimente cette pièce en air chaud au travers d'une ouverture constituée par un arc en fragments de tuiles (fig. 38). Son fond, fait d'une plaque de calcaire, de fragments de tuiles et de mortier au tuileau, est entouré d'une bordure de longs schistes. Cette structure, reconstruite à une époque indéterminée, a succédé à d'autres foyers de dimensions plus modestes dont il ne reste plus grand-chose. Le mur M16, érigé quelque temps après, définit,

22 Une description détaillée du fonctionnement de cette installation est faite dans la deuxième partie, p. 188.

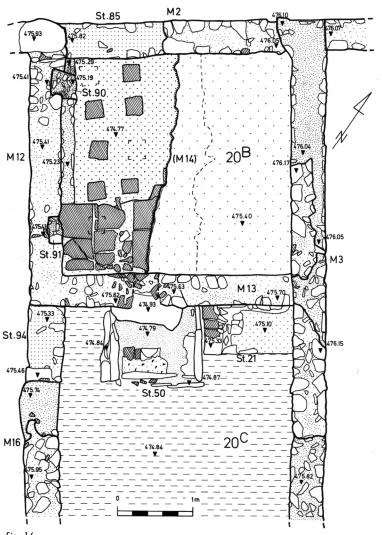


Fig. 17 L20B: pilettes de soutènement et suspensura de l'hypocauste (état 4B). Vue du nord-ouest.



Fig. 18 L20C: structure carrée (st.4) à l'angle des murs M3 et M13, âtre ou four surélevé (état 4B)?A l'arrière-plan, sols de mortier de l'état 4A (st.37-40). Vue du sud-est.

avec les murs M2, M13 et M17, une aire de travail de 5,70m sur 3m constituant le *praefurnium* proprement dit (L21B-20C). Une structure de forme carrée (1,50m de côté) est installée également plus tardivement dans l'angle nord de cette nouvelle pièce, en partie sur le foyer chauffant la salle L20B (fig. 18, st.4). Cette construction de pierres



tig. 16 L20B (état 4B): plan pierre à pierre de l'hypocauste et de son praefurnium (L20C). Echelle 1:50.

17/

sèches aux parements bien appareillés est surmontée de dalles de schistes posées à plat et de quelques fragments de carreaux de terre cuite, conservés uniquement sur le pourtour de la structure. Il s'agit peut-être des restes d'un âtre ou d'un four surélevé.

La réunion des locaux 12 et 13

Dans le courant du IIe s. après J.-C., le mur de refend M10 séparant les pièces 12 et 13 est arasé, redéfinissant un vaste local de 5m sur 9,25m. A cette occasion, un des seuils (st.96) communiquant avec le couloir 22 est bouché. Un sol de terre battue, repéré dans la partie nord-ouest (fig. 48, st.54), est établi sur la couche de démolition du mur M10. Dans l'épaisse couche d'occupation cendreuse couronnant ce niveau de marche (c.7k), on a retrouvé une grande quantité d'assiettes en céramique commune claire (plus d'une centaine), de différentes grandeurs mais de même type. Cette production originale appartenait sans doute à un potier qui a utilisé ce local comme entrepôt (fig. 19).



Fig. 19 Assiettes stockées dans le local L12-13 (état 4B)

La réfection de la plupart des sols

La longue existence du bâtiment a nécessité l'entretien de la plupart des sols:

– Le niveau du couloir central (L22) est rehaussé d'une vingtaine de centimètres par l'apport de matériaux de démolition contenant de nombreux fragments d'enduit mural de couleur blanche, rouge et jaune (fig. 52, st.51, c.7e). Ceux-ci proviennent sans doute de la réfection des murs du couloir après l'arasement du mur voisin M10.

- La pièce 21B-24 reçoit une recharge de limon gris damé (fig. 50, st.55).

– La salle chauffée 11 est dotée de deux nouveaux sols de mortier disposés sur un hérisson de schistes, lui-même reposant sur les anciens sols de «terrazzo» (fig. 46, 47): l'un au tuileau dans la partie nord-ouest (st.52), l'autre de couleur beige dans la partie sud-est (st.53).

L'incendie du milieu du IIIes. après J.-C.

Tous ces aménagements vont être dévastés par un incendie qui ravage l'ensemble de la propriété vers le milieu du IIIe s. après J.-C. Dans la pièce 21B-24, à côté d'un lot d'amphores et de petits bronzes²³, un coffret en bois renforcé de tôle de bronze a été découvert: il contenait 47 sesterces en laiton ainsi qu'un denier en argent²⁴. La monnaie la plus tardive est un sesterce de Maxime, fils de l'empereur Maximin le Thrace, frappé entre 236 et 238 après J.-C. Ce trésor permet ainsi de dater l'incendie et la destruction de la maison à partir des années 236-238 après J.-C. Il fournit par la même occasion un excellent terminus post quem pour les différents remaniements que va connaître le bâtiment.

Conclusions

L'état 4 est marqué dans un premier temps par l'achèvement du projet commencé à l'état 3: la mise en place d'une maison pourvue entièrement de murs maçonnés. Réalisé en plusieurs étapes (état 3A, 3B et 4A) sur 25 ans environ (Flaviens-Trajan), ce complexe sera encore légèrement transformé vers le milieu du IIe s. après J.-C. (état 4B). L'aménagement général

- 23 Cf. MANFRINI 1980, pp. 133-140 et pl. 1, 11, 1V, nos 1, 4 et 11.
- Une bonne partie de ces monnaies ne sont malheureusement pas identifiables.

de cet espace fait alors la part belle aux installations chauffées qui, *praefurnia* compris, occupent près de la moitié (72m²) de la surface totale du bâtiment (165m²). Le couloir central qui traverse ce dernier de part en part en est l'axe de circulation. Les pièces donnant sur la *rue Principale* (L21B-24 et L12-13) fonctionnent sans doute comme boutiques ou entrepôts, tandis que les locaux à l'arrière, ouverts sur une cour intérieure (L50) représentent des pièces d'habitation²5.

ETAT 5: RECONSTRUCTION, RÉFECTION ET ABANDON (milieu III^e - milieu IV^e s. après J.-C.)

Les dégâts causés par l'incendie nécessitent la reconstruction presque complète du bâtiment (fig. 20). Dans un premier temps, on se contente d'araser un certain nombre de murs et d'étaler sur toute la surface de la propriété les matériaux inutilisables (tuiles, pierres, mortier décomposé...)²⁶. Ce remblai, atteignant par endroit 0,70m d'épaisseur, rehausse considérablement le niveau de circulation du nouveau complexe (fig. 47, 48, 50, 52, 53, c.8). Ensuite, on s'attache au réaménagement intérieur de la maison. Ces travaux sont caractérisés par la construction de nouveaux murs (M19 et M20), mais surtout par la reprise du tracé des murs de façade, du portique (L14) et du couloir central (L22) qui voient leurs seuils bouchés et leur élévation refaite ou consolidée. De ce fait, l'organisation générale de l'espace intérieur ne diffère guère de la maison de l'état précédent: le plan comprend toujours un couloir central (L22) autour duquel viennent se greffer différents locaux.

Les principales modifications sont les suivantes:

– Les murs de la pièce 11 sont arasés; pardessus, un nouveau système de chauffage par hypocauste en forme de «T» est installé.

- La salle chauffée 20B est abandonnée et recouverte par le remblai (c.8).
- Deux nouvelles pièces (L21 et L24) sont aménagées sur le côté oriental.

Le portique (L14), le couloir central (L22) et le local 12-13

Ces locaux ont gardé la même disposition qu'à l'état précédent. L'accès au bâtiment se fait par trois entrées aménagées dans le mur M4: la

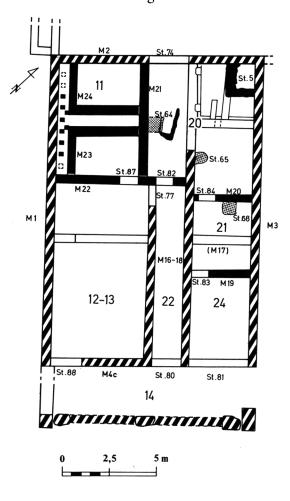


Fig. 20 Plan schématique de l'état 5. En hachuré, structures réutilisées; en foncé, nouvelles structures. Echelle 1:200.

- 25 Cf. cf ci-dessous, «Extension et organisation intérieure de la propriété», p. 193.
- 26 Ont peut-être fait exception les locaux 9 et 10 de l'aile occidentale de la propriété (WIBLÉ, AV 1981, p. 94, note 17).

première située contre le mur M1 communique avec le local 12-13 (st.88)27, les deux autres s'ouvrent respectivement sur toute la largeur du couloir central L22 (st.80) et du local 24 (st.81). La pièce 12-13 et le corridor 22 sont fermés au nord-ouest par le mur M22 qui sert également de limite sud-est à la nouvelle salle chauffée 11. Le couloir central 22 (1,50m x 9,10m) permet l'accès au local 12-13 (st.77) et à l'espace 20 (st.82). Le niveau de circulation est tout d'abord marqué par le remblai d'incendie, ce n'est que plus tard que sera disposé un sol de mortier jaunâtre (fig. 52, st.67). Le *local* 12-13 (5m x 9,10m), pourvu d'un sol identique au corridor (fig. 48, st.63), devait également s'ouvrir sur la salle chauffée 11 (st.87)²⁸.

Les pièces 21 et 24

L'espace situé à l'est du couloir central L22 n'est pas tout de suite délimité par les murs de refend M19 et M20. Les premiers travaux consistent à araser le mur M17 séparant les



Fig. 21 Vue générale des pièces 20, 21, 22 et 24 (état 5). A gauche, l'ambitus séparant les propriétés A et B. Vue du nord-ouest.

locaux L20C et L21B-24 et à recouvrir toute la surface d'une couche de mortier jaunâtre (fig. 50, st.58). La partie orientale du bâtiment ne forme ainsi qu'une seule vaste pièce englobant les locaux 20, 21 et 24. Ce n'est qu'à partir des années 259-260 après J.-C. que

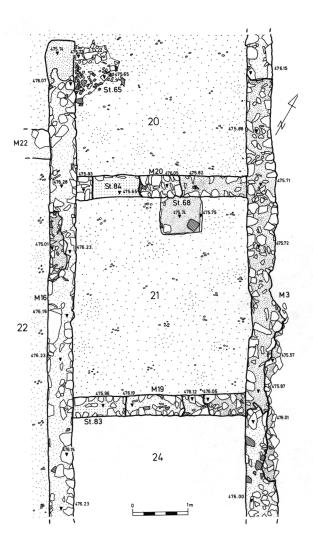


Fig. 22 L21 et L24 (état 5): plan pierre à pierre.

- La présence d'un seuil à cet endroit est hypothétique: cf. WiBLÉ, AV 1981, p. 93, note 13.
- 28 Constation faite d'après les relevés de C. Simonett en 1938/1939: cf. Wiblf, AV 1981, p. 93, note 12.

les murs M19 et M20 définissant les pièces 21 et 24 sont construits (fig. 21, 22). Deux antoniniens à l'effigie de l'empereur Gallien ont en effet été découverts dans le sol de mortier assez grossier de la pièce 21. Cette dernière (3,10m x 3,60m) est dotée d'un foyer domestique quadrangulaire (st.68) appuyé contre le mur M20, à l'est du seuil (st.84) permettant d'accéder au local 20 (fig. 22). La pièce 24 (3,10m x 4,30m) a été fortement perturbée par des travaux modernes. Le niveau de circulation de ce local a de ce fait entièrement disparu. Ne subsistent que les murs M3, M4, M16-18 et M19 délimitant un espace quadrangulaire qui s'ouvre sur toute sa largeur sur le portique (st.81) et qui communique avec le local 21 par un seuil aménagé dans le mur M19 (st.83).



Fig. 23 L20: structure carrée (st.5) à l'angle des murs M2 et M3. A l'arrière-plan, l'ambitus. Vue du sud.



Fig. 24 L20: Vue générale du praefurnium chauffant la salle 11 (état 5). La tranchée effectuée en 1938/39 par C. Simonett n'a laissé que quelques éléments du foyer (st.64). Vue du nord-ouest.

Le local 20

L'accès au local 20 se fait tant par le vestibule 22 (st.82) que par la pièce 21 (st.84), et sans doute également par la cour intérieure 50 (st.74). Il s'agit d'un vaste espace quadrangulaire (5,50m x 6m), agrandi le long du mur de façade M3 par un petit décrochement (1,40m x 3m). Le mur oriental du corridor 22 (M16-18), partiellement arasé, est en effet encore conservé sur un tronçon de 1,60m environ et, en relation avec le mur M3, a peut-être servi à soutenir un avant-toit protégeant l'entrée du local 21. Le reste de l'espace devait être à l'air libre. Le niveau de marche est constitué de limon et de mortier grossièrement disposés sur le remblai d'incendie. Dans l'angle nord de la pièce, une construction carrée en pierres sèches (1,50m de côté) dont la fonction reste énigmatique, a été installée contre les murs M2 et M3 (fig. 23, st.5). A l'extrémité de la saillie du mur M16, dans l'axe de son parement nord-est, les quelques schistes plats et les fragments de tuiles éparpillés sur une surface rubéfiée (env. 1 m²) pourraient matérialiser les restes d'un petit foyer d'appoint (fig. 22, st.65).

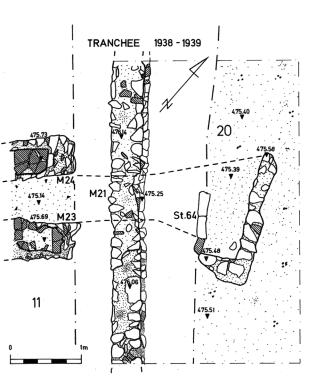


Fig. 25 L11 (état 5): Plan du proefurnium et d'une partie du canal de chauffe. Echelle 1:50.

L'espace situé devant le mur M21 abrite le praefurnium de la salle 11. La tranchée effectuée en 1938 par C. Simonett a malheureusement détruit une grande partie du foyer et par la même occasion coupé la relation de celui-ci avec l'ouverture du canal de chauffe aménagée dans le mur M21 (fig. 24, 25). De ce foyer (st.64) dont on peut restituer la forme carrée de 0,75m de côté environ, il ne reste que l'extrémité de trois carreaux de terre cuite. Cette aire de chauffe est définie par un petit muret fait de matériaux hétéroclites (tuiles, molasse, schistes liés au mortier) d'une longueur de 2m qui protège l'accès au couloir central de la forte chaleur qui devait se dégager lors de l'utilisation de l'hypocauste. Cet espace trapézoïdal de 2,5m² environ (1-1,5m x 2m) constitue le *praefurnium* proprement dit.

La pièce chauffée 11

A la salle chauffée par un système à canaux en forme de «T» de l'état 4, succède, à un niveau supérieur, un local pourvu d'une installation identique²⁹, mais avec un décalage du conduit central vers le nord-ouest. Cette pièce, de 4,40m sur 6m, est délimitée par les deux murs de façade M1 et M2 et par les murs M21 et M22 construits sur les anciens murs arasés M5 et M6. Le niveau de circulation se fait sur un sol de mortier (st.61). Un seuil permet d'y accéder depuis le local voisin 12-13 (st.87). Une structure en maçonnerie de forme carrée, visible sur l'une des photographies de la campagne de fouille de C. Simonett en 1938, occupe le centre de la pièce (fig. 26). Elle fait partie d'un aménagement plus tardif dont la destination demeure inconnue.



Fig. 26 L11: extrémité occidentale du canal de chauffe de l'hypocauste 2 (état 5). Au centre, structure en maçonnerie indéterminée. Vue du nord-ouest.

Une description détaillée du fonctionnement de cette installation est faite dans la deuxième partie, cf. p. 187.

Abandon

La maison relativement confortable de l'état 4 fait place après l'incendie à un bâtiment de plan presque semblable. La disparition d'une des salles chauffées, remplacée par un vaste espace de travail, atteste l'emprise de la surface liée aux activités économiques au détriment des pièces d'habitation.

Reconstruite et refaite presque entièrement à partir du milieu du IIIe siècle après J.-C., cette maison va perdurer plus d'un siècle

avant son abandon définitif. C'est en effet, à partir du milieu du IVe s. après J.-C., au plus tôt, que les habitants semblent avoir déserté les lieux. Les dernières couches d'occupation ont livré de la céramique caractéristique du IVe s. – coupes Lamboglia 1/3, fragment de poterie d'Argonne ou mortier africain – associée à quelques monnaies dont les plus tardives sont deux *aes* III, frappés dans les années 341-346, l'un de Constant, l'autre de Constance II.

Matériaux et techniques de construction

Cette partie est consacrée à l'analyse plus détaillée de certaines constructions décrites brièvement dans les chapitres précédents.

LES MURS EN MAÇONNERIE

Les premiers murs en maçonnerie apparaissent dès l'époque flavienne (état 3A), les derniers à partir du milieu du IIIe s. après J.-C. (état 5). D'une manière générale, leur mode de construction et leurs caractéristiques sont sensiblement les mêmes. Ils sont tous montés en petit appareil de schistes et de galets de rivière. La fondation est plutôt massive et supporte une élévation formée de deux parements et d'un blocage central. Une tranchée est visible pour la partie supérieure des fondations des murs M10, M11, M19 et M20 (fig. 48, 53); les autres murs sont construits entièrement en tranchée étroite. Souvent, les deux premiers lits de la fondation sont disposés obliquement à sec, tandis que le reste est généreusement enrobé dans du mortier de chaux. L'élévation, montée par assise de 2 pieds de hauteur (0,60m), a une largeur qui varie entre 0,42m et 0,47m. Les parements présentent souvent des lignes horizontales tracées au fer. Les têtes de mur et les angles sont par endroits coffrés ou réalisés en tuf.

La qualité et le soin apportés à la construction des murs a tendance à diminuer à partir du IIIe s. après J.-C. Cela tient aux nombreuses transformations et réfections que la plupart des murs ont subies au cours du temps et au réemploi de matériaux inadaptés dans la construction. L'appareil devient plus lâche et comprend des fragments de tuiles, ainsi que des blocs de molasse ou de tuf, le tout noyé dans un mortier trop abondant et de moins bonne qualité.

Les quelques exemples qui suivent suffisent pour illustrer de manière significative le traitement et les particularités des murs en maçonnerie de l'ensemble de ce bâtiment.

Le mur M4 (états 2, 3, 4, 5)

Le mur M4 sert de fermeture sud-est de la maison. Trois états de construction ont pu être mis en évidence (fig. 30).

Le premier mur est matérialisé par un solin en maçonnerie (M4A) qui fait partie de l'aménagement de l'état 2. Avec les solins M17A et M18A, il trace déjà le contour du futur local 21B-24 (p. 166). Juste au-dessus repose la fondation d'un autre mur (M4B) qui est mis en place à l'état 3B. La forme bizarre des fondations de ce mur dans le local 13, qui se marque par un seul parement de pierres, indique qu'à cet endroit on s'est peut-être simplement contenté de rhabiller l'ancien mur dont les parois légères se sont désagrégées avec le temps (fig. 54). Après l'incendie (état 5), le niveau de marche s'élève considérablement, ce qui nécessite l'édification d'un nouveau mur construit à l'aplomb de ce dernier. Il ne comporte aucune fondation; son élévation constituée de 5 lits de schistes mal agencés laisse apparaître des vides entre les pierres du parement.

Les murs M10 et M11 (états 3B, 4 et 5)

Les murs M10 et M11, liés entre eux, délimitent la pièce 13 aux états 3B et 4A. Malgré une tranchée relativement large pour la partie supérieure des fondations, les pierres de la base des parements, pour M10 tout au moins, ne sont pas véritablement appareillées (fig. 48).

L'élévation est en revanche très bien agencée avec de petits schistes et présente sur sa face de fines lignes horizontales tracées au fer.

Suite aux transformations apportées au bâtiment, le mur M11 va subir de nombreuses réfections. En effet, ses 2 entrées percées à l'état 4 seront bouchées, l'une (st.96) après l'arasement du mur M10 (état 4B), l'autre (st.76) après l'incendie de la maison (état 5).

- Une fois le mur M10 arasé, l'extrémité nordouest du mur M11 se présente alors comme un pilastre qui sera refait avec des fragments de tuf, des schistes et des tuiles. Dans le même temps, le seuil st.96 est bouché avec, pour l'essentiel, des blocs de schistes liés au mortier de chaux et des tuiles, disposés cependant moins régulièrement que l'élévation précédente (fig. 34). Dans le parement oriental, dans ce qui semble encore constituer le corps primitif du mur, 2 petites cavités quadrangulaires (0,25m x 0,11m) profondes de 0,30m et distantes d'environ 1,30m sont visibles (fig. 27). Situées au même niveau, elles débordent légèrement la section refaite. Il pourrait s'agir là d'emplacements pour des pièces de bois destinées à recevoir les crapaudines d'une porte à double battant qui s'ouvrirait du côté du couloir central L22.

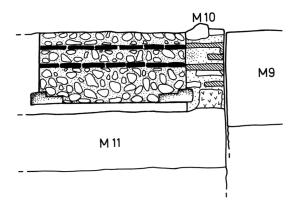


Fig. 27 Schéma du bouchage du seuil st.96 dans le mur M11 (état 4B).

– La deuxième réfection est exécutée après l'incendie (état 5). Elle se caractérise par l'obturation du seuil st.76 avec des matériaux récupérés, ainsi que par la reprise et la consolidation de l'élévation des murs M9-M11. Celle-ci, peu soignée, se marque par un appareil assez lâche composé de schistes et de nombreux fragments de tuiles, certains posés verticalement pour les raccords, le tout noyé dans du mortier (fig. 28). L'extrémité méridionale se termine comme aux états 3B et 4 par une tête de mur qui présente des traces de coffrage.



Fig. 28 Vue de l'extrémité sud-est des murs M11 et M18 délimitant le couloir L22. Le bouchage des seuils st.75 (M18) et st.76 (M11) après l'incendie (horizon 5) se remarque facilement. Vue du sud-ouest.

Les murs M19 et M20 (état 5B)

Ces murs, construits à partir du milieu du IIIe s. après J.-C. (état 5), délimitent les pièces 21 et 24. Par la qualité de leur exécution, ils tranchent quelque peu par rapport aux autres constructions tardives. La fondation, construite en tranchée large pour la partie supérieure, se compose d'un premier lit de galets et de schistes

disposés obliquement sur lequel sont placées 2 rangées de pierres recouvertes d'une chape de mortier. L'élévation est constituée par des petits schistes, des galets et quelques moellons de tuf relativement bien appareillés (fig. 29). Le mortier qui enrobe le tout forme par endroits des bourrelets qui indiquent un emploi particulier de la truelle.



Fig. 29 L21: parement nord-ouest du mur M20 et son seuil (st.84). Vue du nord-ouest.

LES CLOISONS LÉGÈRES

Les cloisons légères sont attestées jusqu'à l'état 3 (fin Ier s. – début IIe s), elles sont ensuite systématiquement remplacées par des murs en maçonnerie. La nature de l'élévation (adobe, torchis) peut rarement être précisée, c'est pourquoi les observations portent avant tout sur les fondations. Trois types se retrouvent dans le bâtiment:

Sablière basse sans solin

- cloison M26 (état 1)

Cette cloison est le seul exemple de ce type. La sablière basse se marque dans le sol de terre battue par un négatif large de 0,20m (Voir p. 166).

Sablière basse sur solin en maçonnerie

- cloisons M4, M17A et M18A (état 2) Ces solins, liés entre eux, définissent le contour de la pièce A de l'état 2 (futur local 21B-24). Situés sous le tracé de murs plus tardifs (M4, M17 et M18), ils n'ont pu être observés de façon précise. Ils apparaissent toutefois sous la forme d'un alignement de schistes et de galets, disposés obliquement ou de chant, noyés dans du mortier. Leur largeur atteint par endroit 0,50m (sous le mur M17), leur hauteur 0,25m. L'irrégularité des parements et du tracé indique que ces structures étaient enterrées. Pourtant, le sommet de ces solins dépasse de quelques centimètres le niveau de circulation du local. Cette anomalie est sans doute due à un léger tassement des couches. Sur le sol de terre battue du local est étalé un niveau argileux ocre contenant du bois calciné et des fragments de tuiles qui matérialisent peut-être la démolition des parois (colombage avec torchis). On peut toutefois s'étonner de l'absence d'enduit pariétal indispensable au maintien et à la protection de ce genre d'élévation.

Sablière basse sur solin de pierres sèches

- cloison M25 (état 1)
- cloison M31 (état 2)
- cloisons M27, M28, M29 et M30 (état 3A). Toutes ces cloisons reposent sur des solins continus. Les pierres, essentiellement des schistes, sont juxtaposées, à plat.

La cloison M25, aux dimensions importantes (larg. max. 0,70m, fig. 30), est peut-être dotée d'une élévation d'un type particulier



Fig. 30 Vue du solin M25 sous L24 (état 1). A l'arrière-plan, mur M4 marqué par 3 états de construction: à la base, le solin M4A (état 2), au-dessus, le mur M4B (états 3B et 4A) dans lequel est intégré un seuil de calcaire (st.79), enfin, obturation de ce seuil et reprise de l'élévation (M4C, état 5). Vue du nord.

(brique crue). Malheureusement, aucun élément caractéristique n'est apparu dans la démolition. Une planche de bois calcinée faisant peut-être partie de l'armature de la structure a été retrouvée à côté de ce solin.

La cloison M31 se marque sur le côté nord-ouest de l'empierrement de la pièce C par des schistes de plus grandes dimensions (larg. 0,25m). Le décrochement visible sur la fig. 31 trahit sans doute la présence d'une entrée ou d'une réfection plus tardive. De nombreux fragments d'enduit mural en relation avec cette structure sont apparus dans la couche de démolition (fig. 48, c.3n), sans qu'il soit toutefois possible de déterminer avec exactitude la nature de l'élévation de la paroi.

Les cloisons M27, M28, M29 et M30 ont une largeur de 0,22m. Cette mesure précise a été obtenue à partir du négatif de la sablière

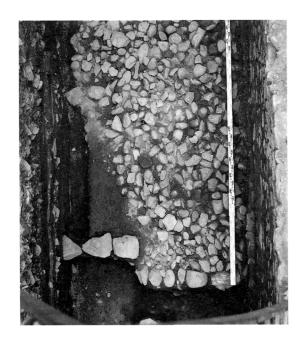


Fig. 31
Espace C sous L13 (état 2): empierrement (st.16) et solin non rectiligne M31 au nord-ouest, indiquant une réfection ou la présence d'une entrée. Vue verticale.

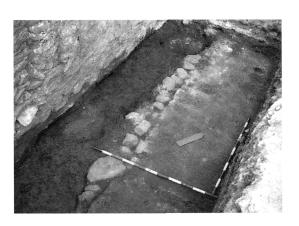


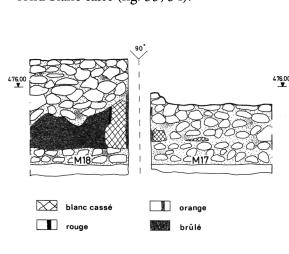
Fig. 32 Pièces A et B sous L24 (état 3A): vue des solins M27 et M29 délimitant des sols de terrazzo. Vue de l'est.

basse séparant les locaux A et B (fig. 11, 32). Les sols de mortier de ces pièces présentent en effet un côté parfaitement rectiligne, indiquant par là qu'ils furent coulés contre la sablière. Celle-ci était par conséquent en partie apparente. Dans les angles (pour les cloisons M27/M29 tout au moins), un schiste de dimension plus importante (0,25m x 0,35m) sert de soubassement pour un poteau cornier. Ce dispositif plutôt classique permet de restituer une élévation en adobe ou en torchis maintenu par un système à colombage. La démolition a d'ailleurs livré un limon argileux ocre contenant des fragments d'enduit pariétal (fig. 50, 53, c.4d).

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

L'enduit mural

L'utilisation des enduits s'est généralisée durant toute l'existence du bâtiment. Le revêtement des murs en terre sans décor apparent joue essentiellement un rôle protecteur. Il se retrouve fragmenté dans les couches de démolition. L'enduit des murs en maçonnerie est en revanche conservé par endroits sous la forme de grandes plaques encore in situ³⁰. D'une manière générale, le revêtement se compose de mortier de chaux mêlé à du petit gravier, simplement lissé après la pose. La couleur est uniforme et varie du blanc crème au rosé. Les revêtements de la pièce 21B-24 et du couloir central 22, dotés d'un décor peint à l'état 4, ont subi un traitement différent. La mise en oeuvre des couleurs a nécessité l'application d'une fine couche de mortier de chaux mélangée à de petits graviers tamisés rendant la surface entièrement lisse. Le dessin, identique dans les deux locaux, est formé par une sous-plinthe de couleur rouge surmontée d'une plinthe en caisson et de différents panneaux délimités par des lignes horizontales et verticales rouges, oranges et jaunes sur un fond blanc cassé (fig. 33, 34).



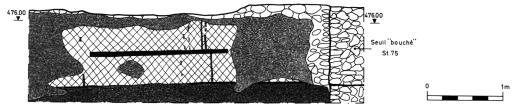


Fig. 33
Schématisation de l'enduit peint recouvrant le mur M18 dans le couloir L22, ainsi que les murs M17 et M18 dans le local 218-24 (état 4). Echelle 1:50.

30 Contre les murs M3 et M18, on peut noter la présence de trois enduits attribuables aux états 4 et 5.

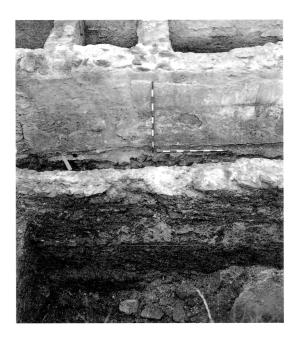


Fig. 34 L22: au premier plan, mur M11 où se devine l'obturation du seuil st.96 à l'état 4B par un appareil contenant des tuiles; à l'arrière-plan, mur M18 recouvert par l'enduit peint (état 4). Vue du sud-ouest.

Les seuils

Les seuils, observés uniquement dans les murs en maçonnerie, sont presque tous construits sur le même modèle. Sur une planie de mortier repose une poutre ou une planche qui n'est pas encastrée dans la maçonnerie. Elle s'est désagrégée avec le temps ou, carbonisée, se présente sous l'aspect de limon noir cendreux. Pour le seuil st.96 entre les locaux L13 et L22, on a pu observer, suite au bouchage de cette entrée, 2 petites cavités matérialisant des pièces de bois engagées latéralement dans la maçonnerie. Il s'agit sans doute d'éléments dans lesquels étaient percées les crapaudines permettant à la porte de pivoter (voir p. 182 et fig. 27). Dans deux cas (st.77 et st. 79, états 3B et 4), une pierre de taille a servi de seuil (fig. 30). Aucun montant n'a été observé. Le bouchage de ces ouvertures, notamment à l'état 5, s'est fait directement contre les piédroits. Ce colmatage, constitué dans la plupart des cas par un appareil assez lâche, n'a pas été exécuté avec grand soin, si bien que l'emplacement de la porte se remarque facilement.

Les sols

Les sols sont essentiellement de terre battue ou en «terrazzo». Aucun plancher n'a été observé. Si, à l'époque claudienne (état 1), tous les niveaux de circulation sont constitués par des recharges de limon damé, dans les autres états, on note aussi bien des sols de terre battue ou de mortier. Le type de sol doit donc dépendre avant tout de la fonction des pièces.

Les foyers

Dix foyers sont apparus dans le secteur étudié, quatre aux états 1 et 2, six aux états 4 et 5, mais aucun à l'état 3. Mis à part la structure de combustion en cuvette de l'état 1, liée à des activités artisanales³¹, et les foyers en relation avec les hypocaustes, ils sont essentiellement à usage domestique. D'une manière générale, ils se composent d'une surface de carreaux de terre cuite délimitée par une bordure de schistes ou de tuiles. Dans deux cas seulement, à l'état 2 (fig. 8, st.29) et à l'état 4A (fig. 14, st.46), le foyer est simplement constitué d'une plaque de schiste.

La toiture

Pour les locaux délimités par des murs en terre, l'absence de tuiles ne signifie pas automatiquement une couverture en matériau léger (bardeau, chaume). Les éléments de toiture ont pu être récupérés avant la destruction des parois. En ce qui concerne les états maçonnés, les toitures étaient pour la plupart constituées de tuiles. Elles furent retrouvées fragmentées sur les niveaux d'occupation ou dans la démolition

31 C'est le seul foyer en cuvette observé dans le des pièces. Il serait vain d'essayer de restituer le type de couverture (pan incliné, double pan...). L'ensemble de la maison a dû comporter une toiture, seuls les espaces réservés aux *praefurnia* semblent être restés à l'air libre en raison du danger que représentaient la fumée et les gaz. Tout au plus peut-on imaginer un appentis abritant les foyers³².

LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE DE LA SALLE 11

Deux systèmes de chauffage par canaux en forme de «T» se sont succédé dans la salle 11. Ils présentent les mêmes caractéristiques: un conduit central parcourt la pièce dans le sens nord-est/sud-ouest et se divise en deux branches perpendiculaires le long du mur de façade M1 (fig. 37). Ce type de chauffage, moins onéreux et d'installation technique plus facile que l'hypocauste classique, apparaît fréquemment dans la Gaule du Bas-Empire. La construction à une époque déjà ancienne (flavienne) de l'hypocauste 1 constitue ici une particularité. Dans nos régions, le système par canaux a connu beaucoup de succès. La préférence revient cependant à la forme en «Y» que l'on retrouve à Martigny VS, Monthey VS, Lousonna VD, Seeb ZH, Coire GR ou Riom GR, tandis que la disposition en «T», moins courante, n'est guère connue qu'à Martigny VS, Augst BL, Coire GR, Genève GE et Lausanne VD³³.

L'hypocauste 1 (états 3B, 4A et 4B)

L'ouverture du canal, large de 0,42m, est prévue initialement dans la construction du mur M5. Elle comprend deux piédroits constitués de pilettes de terre cuite superposées et jointoyées à l'argile, dont le sommet correspond au ressaut de fondation du mur. Couronnant le tout, un arc de décharge fait de fragments de tuiles (*imbrices* principalement) disposés en claveaux

entame légèrement l'élévation (fig. 35). Le canal de chauffe, décentré de 0,70m vers le nordouest par rapport à la pièce, est défini par les murets M7 et M8. Ceux-ci, implantés la face contre les couches des états précédents, se composent de fragments de tuiles et de schistes plats noyés dans du mortier. Leur parement interne est recouvert d'un enduit de mortier au tuileau (fig. 46). Ce conduit, large de 0,50m, n'est visible que partiellement (2,10m pour M7, 3,80m pour M8). La section sud-ouest n'a malheureusement pas pu être fouillée. Toutefois, on peut logiquement restituer deux retours à l'équerre le long du mur M1, formant les branches du «T». Le dispositif de soutènement, la suspensura ainsi que le système d'évacuation de la fumée ne sont pas conservés. Tout au plus, la largeur du canal (0,50m) nous autorise à restituer une couverture assurée par des carreaux de terre cuite bipédales (0,60m de côté).

L'hypocauste 2 (état 5)

Les murs M5 et M6 de l'état 4B, détruits par l'incendie, sont tout d'abord arasés au niveau du sol de circulation du local. Par-dessus, les murs M21 et M22 sont mis en place: le premier, décalé de 0,30m vers l'ouest par rapport au mur M5, repose en partie sur le sol supérieur de l'hypocauste 1, le second en revanche est dressé à l'aplomb du mur M6. L'ouverture du canal de chauffe, pratiquée dans les fondations du mur M21, est délimitée par deux blocs de molasse (0,35m x 0,40m) distants de 0,45m et d'un arc constitué de fragments de tuiles (fig. 35, 46).

Le conduit central (larg. 0,60m) parcourt la pièce dans le sens nord-est/sud-ouest et se divise en deux branches perpendiculaires de mêmes dimensions le long du mur M1. Les deux murets qui le définissent, larges de 0,30m, sont implantés dans le remblai d'incendie et reposent sur le niveau de circulation de l'hypocauste 1. Ils se composent de petites dallettes de terre cuite et de schistes bien agencés et liés

- SZ C'est notamment le cas à Lousonna-Vidy: CF. PAUNIER et alii 1987, p. 22, fig. 18 et p. 25, chap. 4.4. Dans notre cas, aucun élément archéologique ne permet de restituer un tel aménagement.
- 33 Pour le système par canaux en forme de «Y», cf. Drack 1988, pp. 135-145, pour la forme en «I», cf. Drack 1988, pp. 128-134.

au mortier (fig. 36). Le parement interne est revêtu de mortier au tuileau. Le système de soutènement de la suspensura consiste en une rangée de neuf pilettes de terre cuite (0,20m de côté) alignées dans les canaux latéraux et de deux autres pilettes de même nature disposées à l'extrémité du conduit central (fig. 26, 37). La suspensura a entièrement disparu, mais le rythme des pilettes - l'espacement est de 0,40m – nous autorise à restituer une couverture faite de carreaux de terre cuite bipédales (0,60m de côté). Le dispositif d'évacuation de la fumée fait également défaut. L'existence d'une tubulature, située à l'extrémité des canaux latéraux, nécessaire pour le tirage, est plus que vraisemblable.



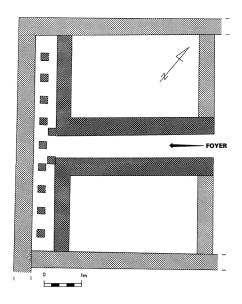
Fig. 36 L11: vue générale des canaux des hypocaustes 1 et 2. Vue du nord-ouest.



Fig. 35 Vue générale des deux ouvertures percées dans le mur nord-est du local 11, permettant d'alimenter la pièce en air chaud. Au premier plan, cheminée (st.91) de l'hypocauste L20B. Vue du nord-est.

LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE 20B (ÉTAT 4B)

La pièce 20B située dans l'angle des murs M2 et M3 est pourvue d'un système d'hypocauste classique à pilettes qui occupe seulement la moitié sud-ouest du local (fig. 37, 1,50m x 3m). L'implantation de la chambre de chauffe a nécessité l'excavation des couches antérieures sur une profondeur d'environ 0,60m, défonçant à cette occasion 3 sols de mortier de l'état 4A (voir p. 172). L'ouverture de l'alandier est disposée sur le ressaut de fondation du mur M13, dans lequel est intégrée à cet endroit une grande dalle de schiste (fig. 16). Les deux piédroits, distants de 0,45m, supportent un arc en claveaux de schistes et de tuiles dont la plupart se sont effondrés (fig. 38). Dans le prolongement de cette ouverture, deux petits murets en maçonnerie (M14 et M15) faits de galets de rivière, de schistes et de carreaux de terre cuite mal agencés, définissent un petit canal qui s'engage dans l'hypocauste. Le muret nord-est M14 bute contre le mur M2 et fonctionne comme fermeture de l'hypocauste proprement dit. Le muret sud-ouest M15 en revanche y pénètre sur un tronçon de 1,10m.



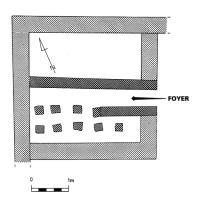


Fig. 37 Schéma des types de chauffage de la propriété (L11 et L20B). Echelle 1:100.

Le soutènement de la suspensura est assuré à la fois par des banquettes, par des pilettes et par les 2 murets M14 et M15 (fig. 39). Deux banquettes sont réservées dans l'épaisseur des murs M12 et M13 à l'intérieur de la pièce, respectivement de 0,18m et 0,12m. Elles sont parfaitement intégrées dans le corps de la construction et supportent, au sud-ouest, la suspensura de l'hypocauste et, au nord-est, le radier du «terrazzo» constituant le niveau de circulation de la salle. Une assise de réglage de fines dallettes de schistes sur laquelle est disposé un lit de galets recouvert de mortier assure l'horizontalité de ces ressauts. Sur l'area, 2 rangées de pilettes (0,20m de côté) font également partie du soutènement. La première, formée de 4 pilettes, se situe dans le prolongement du muret M15; la seconde comprend 5 pilettes le long du mur M12. Chacune de ces colonnettes, espacée d'axe en axe de 0,50m, est couronnée par une dalle de terre cuite un peu plus large (0,30m de côté). La suspensura, disposée sur ces éléments, consiste en une simple épaisseur de carreaux de terre cuite bipédales sur lesquels a été coulée une



Fig. 38 L2OC: vue du foyer (st.50) du praefurnium et de l'ouverture dans le mur M13, permettant de chauffer la pièce (état 4B). Vue du sud-est.

chape de mortier (fig. 17). Sur quelques pilettes, des empreintes de sandales cloutées ayant appartenu à des enfants ont été imprimées³⁴ (fig. 42). L'évacuation de la fumée s'effectue par 2 cheminées encastrées dans la maçonnerie du mur M12 (fig. 39, 40). Elles prennent naissance dans la chambre de chauffe par un conduit, large de 0,35m, qui s'engage obliquement à travers la banquette et qui est encastré sur 0,12m dans l'élévation du mur. Ce conduit est garni de deux *tubuli* dont il ne reste que quelques fragments. Ces évacuations, après avoir traversé le mur, devaient certainement se

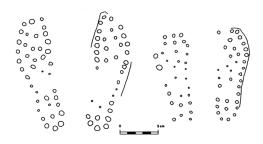


Fig. 42 Empreintes de sandales cloutées sur des carreaux de terre cuite de l'hypocauste L20B. Echelle 1:5.

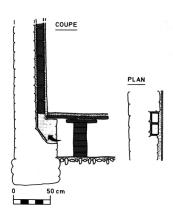


Fig. 41 20B (état 4B): reconstitution des cheminées en coupe et en plan. Echelle 1:50.

poursuivre sur toute la hauteur de la pièce et déboucher à l'extérieur au niveau de la toiture³⁵ (fig. 41).



Fig. 40 L20B: détail de la cheminée (st.90). Vue du nord-est.



Fig. 39 L20B: vue générale du soutènement et des 2 cheminées de l'hypocauste (état 4B). Vue du nord.

- Java Une autre empreinte de sandale cloutée appartenant cette fois-ci à un adulte a été mise au jour sur la planie du seuil qui relie les locaux 21 et 24 de l'état 5: cf. Wiblé, AV 1981, p. 96 et pl. V.
- 35 Dans une autre propriété de l'insula 1, un dispositif identique comportant quatre cheminées est apparu: cf. WIBLE, AV 1975, p. 23 et pl. VI/1. Sur les cheminées en général, cf. DEGBOMONT 1984, p.146 et pp. 151-153 (cheminées encastrées).

Extension et organisation intérieure de la propriété

La division en îlots quadrangulaires plus ou moins de mêmes dimensions est un trait caractéristique de l'urbanisme des villes provinciales romaines d'une certaine importance. C'est en tous cas la règle pour les cités ayant le statut de colonie ou de Forum. Le découpage parcellaire de l'antique Martigny, Forum Claudii Vallensium, suit ainsi ce schéma classique pour ce qui est de son centre tout au moins, qui comprend 3 rangées de 5 insulae, la périphérie s'organisant en faubourg autour de ce plan directeur³⁶ (fig. 1). Le module moyen de ces *insulae* est de 70m sur 80m. Mais ces dimensions, relativement constantes en largeur, ne le sont pas dans le sens de la longueur, puisqu'il semblerait que l'insula 11 au nord-ouest de l'insula 1 soit plus ramassée et que l'insula 6 au sud-est se développe sur plus de 125m³⁷. Les recherches futures permettront peut-être d'expliquer ces différences. Quoi qu'il en soit, édifices publics (thermes, basilique, fabrica...) et habitat privé s'insèrent et parfois cohabitent dans ces blocs prédéfinis. Mais, aussi bien à Martigny que dans les autres agglomérations provinciales, le découpage interne de ces îlots est difficile à établir38. Cela tient en premier lieu au fait que peu d'insulae ont été fouillées de manière exhaustive³⁹, et que d'autre part, les modules varient considérablement d'une agglomération à l'autre, interdisant toute transposition de modèle standard⁴⁰. A cela s'ajoute le plan des constructions qui évolue durant l'existence de l'insula, soit par remembrement, soit par division, et qui n'a plus rien à voir avec celui des lotissements primitifs. Enfin, nous ignorons tout de la juridiction appliquée aux insulae, en particulier la manière dont les parcelles étaient attribuées.

Dans notre cas, pour le plan en maçonnerie tout au moins (états 2?, 3, 4 et 5), nous possédons quelques éléments de réponse grâce à la présence d'ambitus et de portiques. Les ambitus sont d'étroits couloirs, larges de 0,40m à 0,80m, qui forment un espace mitoyen entre 2 propriétés et qui isolent les constructions les unes des autres (fig. 3, 21). Ils permettaient ainsi l'écoulement des eaux du toit ou servaient si nécessaire de coupe-feu en cas d'incendie; ils furent largement utilisés comme dépotoirs. Ce type d'aménagement, également attesté sur les autres sites de Suisse, ne s'est pas généralisé à Martigny⁴¹. Les portiques sont aussi de bons indicateurs de limites d'habitations puisque leurs constructions étaient à la charge du propriétaire. C'est en tout cas ce qui ressort des observations faites le long des façades d'insulae tant à Martigny qu'à Avenches, Augst ou Lyon. A Martigny, les propriétés de l'insula 1 donnant sur la rue Principale ou celles de l'insula 6 le long de la rue du Nymphée sont ainsi définies par le mode de construction des portiques et par la différence de leur évolution au cours du temps⁴² (fig. 13).

Ces 2 éléments – portiques et *ambitus* – permettent de fixer la largeur de notre propriété à 11,80m, soit 40 pieds (hors *ambitus*). Sa longueur, faute de fouille exhaustive de la partie septentrionale et en l'absence de portique ou d'*ambitus* le long de la *rue du Nymphée*, reste problématique. Il paraît néanmoins très vraisemblable, comme le suggère F. Wiblé, de la prolonger jusqu'au passage dallé situé entre les locaux 5 et 6 (fig. 2), soit sur une longueur de 47m hors portique (160 pieds)⁴³. En effet, les pièces situées à l'arrière du bloc étudié (L6 à L10) et organisées autour

- 36 Sur l'urbanisme de Forum Claudii Vallensium en général, cf. WiBLÉ, AV 1985, pp. 135 à 150.
- 37 Cf. WIBLÉ, Vallesia 1989, pp. 358-360; WIBLÉ, Vallesia 1994, p. 287 et pl. XI.
- A ce sujet, voir les tentatives de découpage dans l'insula 24 de la ville haute d'Augst (LAUR-BELART 1991, pp. 129-131 et fig. 125) ou dans une des insulae de la ville bosse (LAUR-BELART 1991, pp. 166-167 et fig. 172).
- 39 A Augst BL (Augusta Raurica), seules les insulae 24, 30 et 31 ont été presque entièrement fouillées (LAUR-BELART 1991, pp. 126-132), à Avenches VD (Aventicum), les insulae autour de la colline ont bénéficié de recherches extensives récentes. mais ce grand quartier présente plutôt un caractère public, voire résidentiel (Morel 1991 à 1995), à Martigny VS (Forum Claudii Vallensium), c'est l'insula 4 , fouillée entre 1895 et 1910, qui est la mieux connue en surface (WIBLÉ, guide, pp. 25-26).
- A titre de comparaison, voici quelques modules d'insulae de villes provinciales romaines: Augst, ville haute (60m x 50m), Avenches (71m x 95m), Nyon (60m? x 40m), Feurs (35m x 70m), Autun (100m x 100m), Metz (100m x 125m). Saintes (120m x 160m), Selon Pierre Pinon, les dimensions des insulae des villes d'Aquitaine, de la Lyonnaise et de la Gaule Belgique seraient plus grandes d'une manière générale que les insulae du reste des provinces septentrionoles (BEDON, CHEVALLIER et Pinon 1988, p. 22).

d'une cour intérieure (L50) appartiennent vraisemblablement au même complexe, puisqu'un passage permet d'y accéder (st.74). D'autre part, si par symétrie, on reporte la longueur de ce bloc quadrangulaire (portique compris) sur le côté nord-ouest de la cour 50, la distance obtenue correspond parfaitement au passage dallé. Il est par conséquent plausible d'envisager une propriété découpée en trois dans le sens de la longueur avec 2 blocs profonds de 20m aménagés de chaque côté d'une cour de 12m. La dimension de cette maison, qui dépasse légèrement le milieu de l'insula 1, surprend peut-être, mais n'est pas anormale, dans la mesure où cette insula ne possède apparemment pas plus de 2 rangées de propriétés. C'est d'ailleurs généralement le

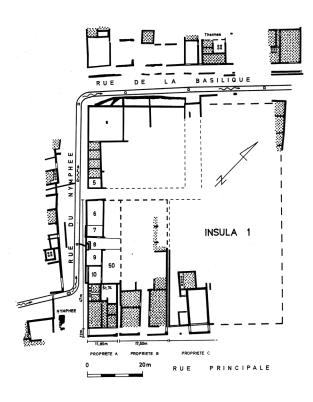


Fig. 43 Hypothèse de découpage de l'insula 1.

cas dans les insulae car, avec plus de 2 rangées de propriétés, il aurait été alors impossible de désenclaver la parcelle centrale sauf par une impasse, système apparemment étranger à l'urbanisme romain. Cette bipartition se fait soit dans le sens de la longueur (insulae 1 et 7), soit en largeur (insula 6), et pas nécessairement au milieu de l'insula⁴⁴. Sur la base de ces données et d'après les vestiges connus, nous avons alors procédé à un découpage régulier de l'insula 1, d'abord en îlots, puis en parcelles, en prenant en compte pour cette restitution tous les critères logiques à disposition (présence de portique, axes existants,...). Nous avons ainsi défini 4 blocs dont la surface varie de 1000m² à 2000m² (fig. 43)⁴⁵. Le bloc sud qui nous occupe ici est le mieux connu. Il est bordé au sud-est par la rue Principale, au sudouest par la rue du Nymphée, et au nord-est par l'ambitus que l'on a prolongé jusqu'au passage dallé, lequel pourrait alors officier comme ligne de partage de l'insula, voire comme ruelle desservant les propriétés A et B. Cette surface de 1500m² ainsi délimitée comprend 2 parcelles. La propriété A ferait plus de 550m², tandis que la propriété B un peu moins de 1000m². Les dimensions relativement importantes de ces maisons peuvent s'expliquer par le fait que la zone d'habitation et la partie réservée aux activités commerciales et artisanales sont regroupées sur cette surface, et que ces complexes ne semblent pas avoir comporté d'étages⁴⁶.

Ces lotissements sont donc caractérisés par un module très allongé avec un rapport longueur/largeur de 1 à 3, voire 1 à 4 pour notre propriété (40/160 pieds). Le plan de cette dernière comprend une cour intérieure restituable de 12m sur 7m qui se situe exactement au milieu de la longueur de la maison (L50). Cet espace ouvert est entourée sur 3 côtés par une série de pièces, tandis qu'un mur mitoyen la sépare au nord-est de la propriété voisine B. L'une des entrées de la maison, protégée par le portique se fait depuis la *rue Principale*, une autre pouvait donner à l'opposé, du côté nord-ouest, sur le

- 41 A Martigny, 2 autres ambitus ont été repérés dans l'insula 6 le long de la rue du Nymphée (SIMONETT 1941, p. 90 et p. 93 et pl. 29/2; WIBLÉ, Vallesia 1989, p. 360 et fig. 5). On en trouve également à Massongex VS (WIBLE, Vallesia 1989, p. 366 et pl. IXB), à Lenzburg AG (HARTMANN 1980, p. 3) ou à Avenches VD dans l'insula 13 (MOREL 1993, p. 19 et fig. 8): fig. 44. Des exemplaires plus précoces ont été mis au jour à Augst où ils délimitent les parcelles de la période II (Tibère-Claude) de l'insula 30 (EWALD 1968, pp. 80 et ss.) ou à Vitudurum-Oberwinterthur ZH, au lieu-dit «Unteres Bühl», entre les maisons des premières phases du vicus (Zürcher 1982,p. 218).
- 42 Cf. Wiblé, AV 1985, p. 139.
- 43 Ch. SIMONETT voyait dans ce passage dallé une limite entre 2 insulae (Simonett 1941, p. 150). F. Wiblé en revanche penchait à juste titre pour une voie d'accès à une propriété. Cette ouverture était cependant fermée à l'origine par un mur construit dans le prolongement du mur de façade. On ignore si dans ce mur un seuil avait été aménagé (WIBLÉ, AV 1976, p. 150; WIBLÉ, AV 1981, p. 92).

passage dallé. L'absence d'ouverture le long de la rue du Nymphée s'explique peut-être pour des raisons d'ordre climatique⁴⁷, mais plus vraisemblablement par l'orientation et l'organisation même de la propriété. En effet, cette dernière a été disposée dès l'origine de manière à ce que son petit côté soit orienté sur l'axe urbain le plus fréquenté, c'est-à-dire la rue Principale, de préférence à la rue du Nymphée, voie de contournement du centre ville dont l'attrait économique était sans doute moindre. Les locaux qui s'ouvrent directement sur cette voie sont alors assurément des boutiques, des magasins ou des entrepôts. Ces pièces sont d'ailleurs généralement protégées par un portique. Les chambres d'habitation privées en revanche sont situées à l'arrière autour de la cour intérieure (L50).

Le modèle proposé pour l'organisation intérieure de la maison n'est pas remis en cause par l'analyse fonctionnelle de chacune des pièces. L'équipement ou les découvertes faites dans les niveaux d'occupation de ces locaux permettent parfois de connaître leur destination⁴⁸. Ainsi, le local 8 avec sa cuisine et ses latrines⁴⁹, de même que les salles 11 et 20B chauffées par un système d'hypocauste, sont vraisemblablement toutes des pièces d'habitation. Le local L20B, placé à un niveau nettement plus élevé que les autres pièces situées dans le même corps de bâtiment, s'ouvre d'ailleurs de plain-pied sur la cour intérieure L5050 (fig. 2). A l'avant des 2 pièces chauffées (L11 et L20B), les locaux 13 et 21B/24 à l'état 4, ainsi que la pièce 24 qui lui succède à l'état 5, ouverte dans toute sa largeur sur le portique, sont sans doute des boutiques ou des entrepôts. Dans le premier, on a découvert un grand nombre d'assiettes de céramique indigène à pâte claire de même type (plus d'une centaine de pièces), restes éventuels d'un stock invendu (fig. 19). Dans le second, on a mis au jour quelques amphores, quelques fragments de statues en bronze et un trésor monétaire. Ces découvertes ont peut-être un lien avec les activités qui s'y effectuaient. Reste le cas du local 12 qui, contrairement aux pièces

- A Lyon, au «Verbe Incarné», la ligne de partage du plan bipartite est décentrée de plus de 1m (Manoy 1982, p. 42), elle le serait de plus de 7m dans l'insula 1 (fig. 43). Dans l'insula 6, les observations faites lors de la pose d'un égout moderne ont montré que le découpage ne se faisait pas non plus exactement au milieu de l'insula (WIBLÉ, Vallesia 1990, pp. 545-546).
- 45 Nous avons considéré le passage dallé entre les locaux 5 et 6 (fig. 2) comme une ruelle pouvant traverser l'insula sur toute sa largeur. L'ambitus séparant les propriétés B et C a été prolongé jusqu'à cette dernière. Un premier bloc a ainsi été défini. Nous nous sommes basé sur le rythme des portiques le long de la rue de la Basilique pour définir les 2 nouveaux blocs au nord-ovest. Quant au dernier bloc à l'est, sa restitution est plutôt hasardeuse. Ce modèle, s'il présente une certaine logique pour la partie sudouest, reste entièrement théorique pour la partie orientale dont les lotissements auraient pu être orientés nordest/sud-ouest (découpage mixte de l'insula). Dans ce cas, le passage dallé permettrait uniquement de desservir l'arrière d'une propriété.
- 46 Aucun preuve archéologique (négatif d'escalier, plafond effondré, double démolition...) ne permet de restituer un étage dans notre propriété, pas plus du reste que dans les autres maisons de Martigny (WIBLE, AV 1985, p. 140). La recherche sur les élévations des maisons dans les villes provinciales romaines n'est cependant qu'à ses débuts.
- 47 Cf. Wible, AV 1976, p. 155: «... à Martigny, le vent dominant, venant du col de La Forclaz et presque toujours présent, frappait de plein fouet la façade sudouest des quartiers.»
- 48 Une répartition systématique de l'ensemble du mobilier mis au jour (céramique, métal, faune, macrorestes...) ainsi que l'établissement de statistiques, comme cela a été en partie réalisé pour les maisons gallo-romaines d'Ambrussum (Fiches 1986), permettraient de préciser encore mieux la nature ou le caractère des activités que l'on pratiquait dans chaque pièce.
- 49 Cf. Wible, AV 1976, pp. 150-152.

50 Le cas du local L11 est moins clair à ce sujet car le seul passage probable se fait avec la pièce 12 (cf. note 20), interprétée comme arrière-boutique du local 13. Du côté nord-ouest, aucune communication n'est attestée avec la pièce 10.

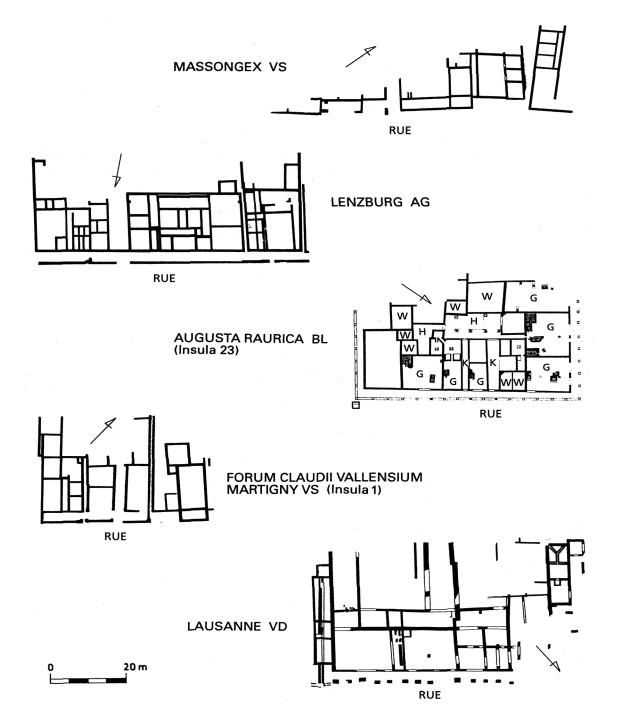


Fig. 44 Plan de propriétés de plusieurs villes de Suisse romaine. Echelle 1:1000.

13 et 21B/24, est doté d'un sol de «terrazzo». Cet élément, ajouté au fait qu'il permet de communiquer avec la salle chauffée 11, tendrait à l'associer à la sphère privée de la maison. Quoi qu'il en soit, cette pièce sera supprimée peu de temps après sa construction et réunie avec le local voisin L13 (état 4B), peut-être en raison du manque de clarté ou pour des problèmes d'humidité. Cette transformation va dans le sens d'un agrandissement de l'espace réservé aux activités artisanales et commerciales au détriment de l'habitat, phénomène qui semble d'ailleurs se généraliser à Martigny au cours du temps⁵¹. Enfin, le corridor central permettait d'éviter les boutiques pour pénétrer directement dans les pièces privées.

Le plan de cette propriété trouve de nombreux parallèles dans les provinces septentrionales. Il semble d'ailleurs correspondre à une forme d'organisation que l'on peut qualifier de «type vicus» dans la mesure où les maisons, caractérisées par un plan allongé, sont mitoyennes et présentent systématiquement leur petit côté sur la rue la plus fréquentée. Boutiques et entrepôts s'ouvrent sur cette dernière, tandis que les pièces privées sont aménagées à l'arrière autour d'une cour intérieure. Les exemples de Massongex VS, Lousonna VD, Lenzbourg AG ou Vitudurum-Oberwinterthur ZH sont à ce titre parfaitement explicites (fig. 44). A Martigny, plusieurs propriétés sont conçues sur un schéma identique, à commencer par la propriété voisine dont le couloir central permettait même l'accès aux chars⁵² (fig. 2). On peut également citer les 2 unités d'habitation séparées par un ambitus de la partie sud-ouest de l'insula 6, dont les dimensions sont de 15m sur 35/40m, soit 500m² environ⁵³ (fig. 1). Les propriétés que l'on distingue dans l'angle nord de l'insula 7 dont seule la partie nord-ouest est connue ont, semble-t-il aussi, des dimensions comparables (fig. 1). Il est intéressant de constater que ce module se retrouve fréquemment à Forum Claudii Vallensium: surface de 500m² à 600m² disposée selon un rapport longueur/largeur

d'environ 1 à 3. Dans les 3 colonies de Suisse. ce schéma qui associe sphère privée et lieu de travail, ne se retrouve guère qu'à Augusta Raurica (Augst BL). A Colonia Julia Equestris (Nyon VD), la recherche sur l'habitat privé n'en est qu'à ses balbutiements, tandis qu'à Aventicum (Avenches VD), on a surtout exploré jusqu'à présent de grandes demeures luxueuses ou des monuments publics⁵⁴. La capitale des Rauraques reste finalement notre seule source de comparaison. Elle a révélé, au côté de grandes maisons à péristyle (par exemple les insulae 30 et 31), la présence de types de propriétés analogues à ceux de l'insula 1 de Martigny, en particulier dans les insulae 23 et 2455. Là aussi (insula 23), les pièces d'habitation (W) sont distribuées autour d'une cour intérieure (H) et des couloirs (K) assurent la communication avec l'extérieur en permettant d'éviter les locaux à fonction industrielle (boucherie dans ce cas-ci) et commerciale donnant sur les rues (fig. 44). Il est donc difficile d'affirmer a priori que le statut de la ville ait une influence directe sur le type de maisons. Comme dans toutes les agglomérations antiques et notamment à Martigny, les demeures des gens les plus fortunés se regroupent au centre ville (autour du forum)56, tandis que les habitations des classes moins aisées se répartissent dans les lotissements périphériques.

Le plan de la propriété située dans l'angle sud de l'insula 1 semble donc bien refléter une forme d'organisation que l'on peut assimiler à une classe sociale particulière. C'est la maison type de l'artisan ou du commerçant des agglomérations de moyenne importance vici, voire des quartiers périphériques des colonies ou des Fora. Dans la maison de l'insula 1 de Martigny, ces lieux, qu'ils aient été familiaux ou transmis par vente, ont de tout temps gardé une surface et une disposition constantes. Aucune division, ni remembrement n'a affecté ce lotissement. Ainsi, au travers d'un plan et d'une architecture se dessine le profil des propriétaires successifs. Ces gens relativement fortunés apprécient avant tout le côté

- 51 Par exemple, les locaux de la partie nord-ouest de l'insula 1 (WIBLÉ, AV 1981, pp. 101-102) ou ceux de l'insula 6 (WIBLE, Vallesia 1989, p. 360).
- 52 Cf. WIBLE, AV 1981, p. 97 et pl. IIA.
- 53 Nous avons tenu compte d'une bipartition de l'insula 6 en son milieu, ce qui n'est pas exactement le cas, comme nous l'avons vu plus hout (cf. note 44).
- 54 Le statut particulier d'Aventicum, capitale des Helvètes, a sans aucun doute eu une influence sur les constructions. La plupart des insulae fouillées ont révélé des domus et des demeures à péristyle couvrant la moitié, voire toute l'insula. Les futures investigations en périphérie du centre ville pourraient cependant se révéler intéressantes pour notre propos.
- 55 Cf. LAUR-BELART 1991. pp. 126 à 144, en particulier les fig. 122 et 126.
- 56 Cf. F. Wible, Vallesia 1992, pp. 328-329; WIBLE, Vallesia 1994, pp. 297-301 (domus du «Génie domestique» de l'insula 8). Sur la maison (domus) de Suisse en général, cf. Paunier 1996.

fonctionnel et le confort des constructions romaines (plan de la maison, locaux chauffés, construction en dur...), mais semblent peu enclins au raffinement de la culture grécoromaine ou n'ont peut-être pas les moyens de se le payer (absence de mosaïque et de fresques par exemple).

Insertion de la propriété dans la ville

Les premières occupations romaines attestées sur le secteur de fouille de l'insula 1 prennent place sur d'anciens champs cultivés. Elles ne sont pas antérieures au milieu du Ier siècle après J.-C. Le mobilier céramique et métallique provenant des niveaux les plus précoces est clair à ce sujet, aucun terminus post quem plus ancien ne peut être proposé malgré la présence de nombreux éléments résiduels⁵⁷. Les premières constructions sont donc d'époque claudienne, datation qui s'accorde avec la création officielle de Forum Claudii Vallensium⁵⁸. Ces vestiges sont entièrement de terre et de bois. L'élément le plus significatif est un imposant solin (M25) que l'on peut assimiler à un mur de façade qui traverse les propriétés A et B de part en part et qui marque un retour sous le couloir 38 (fig. 2). Il permet de définir 2 espaces, l'un d'une vingtaine de mètres de largeur du côté sud-ouest, guère plus car l'extension dans cette direction est limitée par la rue du Nymphée, l'autre de 10m au minimum, au nord-est. Dans le quartier au sud-ouest de l'insula 6, 2 propriétés précoces mitoyennes ont une largeur de 20m environ chacune⁵⁹. C'est également le cas d'un lotissement de la même époque (?) dans la partie nord-ouest de l'insula 6 dont la surface est entièrement connue (20,30m x 11,35m)60. Ces dimensions (20m x 10m) pourraient parfaitement constituer le module de base des maisons claudiennes de Martigny. Elles seraient alors comparables aux maisons augustéennes du «Clos du Verbe Incarné» à Lyon (en moyenne 18m x 18m)61 ou aux petits îlots tibériens (10m x 20m) de l'insula 30 à Augst 62. Les premières habitations de Martigny, même si elles ne respectent pas exactement l'organisation des parcelles telle qu'elle sera définie à partir de l'époque de Vespasien⁶³, semblent déjà alignées sur les principales voies de la ville (*rue Principale et du Nymphée* en tous les cas). Il s'agit là d'un premier élément indiquant que le tissu urbain a été mis en place dès la fondation de *Forum Claudii Vallensium*, autour du centre monumental que forment le *forum* avec sa basilique. Par conséquent, les îlots primitifs devaient occuper globalement des surfaces comparables aux *insulae* en maçonnerie⁶⁴.

La mise en place des murs en maçonnerie dans la propriété de l'insula 1 est attestée à partir du règne de l'empereur Vespasien. Les travaux ne se font pas du jour au lendemain, mais en plusieurs étapes sur environ 20 ans (états 3 et 4). Les cloisons légères sont tout d'abord remplacées par des murs-solins (état 2), ensuite par des murs entièrement en maçonnerie. Cette consolidation, qui peut se résumer schématiquement par le passage de la terre et du bois à la maçonnerie, est un phénomène généralisé dans l'habitat privé de Martigny vers la fin du Ier siècle après J.-C., à l'instar de nombreuses villes de la Suisse romaine⁶⁵. Cette évolution est le reflet de la mutation architecturale que connaît alors Forum Claudii Vallensium à partir de cette époque et durant tout le IIe siècle après J.-C. (nouvelle basilique, thermes publics, réseau d'égouts, amphithéâtre...). Dans notre propriété, comme peut-être d'ailleurs dans toute l'insula, cette transformation s'accompagne d'une réorganisation de l'espace (nouvelle répartition des lotissements de l'insula?). Ce découpage restera dès lors définitivement fixé jusqu'à l'abandon de la ville. Par chance, la ville de Martigny et le Valais tout

entier ne semblent pas avoir subi les incur-

sions alamanes qui dévastèrent le Plateau suisse

vers le milieu du IIIe s. après J.-C. 66 En revanche,

vers la même époque, notre maison va souffrir

d'un autre fléau: un incendie généralisé qui

ravage toute la propriété. Est-ce que cette catas-

trophe s'est propagée à l'ensemble de la ville,

- 57 Ces éléments pré-claudiens sont à mettre en relation avec l'existence et la persistance du bourg gaulois (Octodurus) mentionné par CÉSAR dans la guerre des Gaules (Bellum Gallicum, III, 1). Des traces d'occupation augustéenne à l'ouest de l'amphithéâtre et des témoins encore plus anciens dans le temenos à l'entrée sud de la ville antique constituent pour l'instant les meilleurs indices à notre disposition pour sa localisation: cf. WIBLE, Vallesia 1991, pp. 217 à 220; Wible, amphithéâtre, p. 7.
- 58 Le nom de Forum Claudii Augusti (Vallensium apparaîtra plus tard) est inscrit sur 2 milliaires (Saint-Saphorin et Yvorne) gravés en 47 après J.-C.: Cf. Wiblé, guide, p. 13.
- 59 Cf. Wiblé, Vallesia 1990, pp. 550-551 et pl. X.
- Cf. Wiblé, AV 1982, p. 168. La présence de mortier pour les murs ou les solins de façade s'accorde mal avec une datation haute. Nous serions tenté de placer cette maison à l'état 2 de notre propriété (Néron-Vespasien) dans la mesure où on y constate également l'association solins en maçonnerie et cloisons intérieures en matériaux légers.
- 61 De petites maisons à atrium occupant une surface de 300m² à 500m² sont bâties sur ces parcelles (MANDY 1982, pp. 45ss. et pl. XXVIII).

comme le pensait C. Simonett⁶⁷? La question reste ouverte. Certes, des traces d'incendie apparaissent dans le quartier, notamment au sudouest de l'*insula* 1 et dans l'*insula* 6⁶⁸. Deux inscriptions mentionnent en outre la réfection de thermes et d'une *fabrica*, détruits de fond en comble par le feu⁶⁹. Mais, il n'est pas certain que ces incendies soient contemporains. Quoi qu'il en soit, après ce sinistre, la maison est refaite à l'identique. L'emploi généralisé de matériaux récupérés et souvent inadaptés implique cependant une baisse de qualité dans les constructions. Ce constat, valable pour la plupart des maisons privées d'époque tardive, ne signifie pas automatiquement un appauvrissement de la ville. Bien au contraire, une inscription de Valérien, datée de 253⁷⁰, attestant la construction d'un aqueduc et d'une fontaine publique, de même que le pavage d'une partie des rues Principale et du Nymphée dénotent la période de prospérité que connaît alors Forum Claudii Vallensium. L'abandon de la maison que l'on peut situer dès le milieu du IVe s. après J.-C. au plus tôt se confond avec le déclin de la ville. Aucune trace de destruction violente n'a été repérée dans le secteur. Il s'agit plutôt d'un abandon progressif dû sans doute à de nombreux facteurs d'ordre économique, politique et social. C'est d'ailleurs vers cette époque que le centre historique de Martigny se déplace pour se regrouper autour du groupe épiscopal, situé sous l'actuelle cathédrale⁷¹ (fig. 1).

- 62 Cf. EWALD 1968, pp. 80 et ss.
- 63 Cette constation a également été faite dans l'insula 6 (MACCIO 1993, p. 70) et dans le quartier au sud-ouest de l'insula 6 (WIBLE, Vallesia 1990, pp. 550-551 et pl. X).
- L'exemple du «Verbe Incarné» à Lyon montre que les dimensions d'une insula ne sont pas constantes et peuvent varier au cours du temps. L'insula de la période augustéenne (71 m x 35m) est en effet réduite en longueur (6m) et en largeur (3m) à l'époque néronienne suite à un remaniement de quartier (Mandy 1982, p. 22).
- 65 Est-ce une affaire de prestige ou une innovation technique destinée à créer plusieurs étages? La question reste ouverte. A Martigny, les maisons n'ont, semble-t-il, pas comporté d'étages: cf. note 46.
- 66 Cf. Wiblé, Bas-Empire, 1991, pp. 249-250.
- 67 Cf. SIMONETT 1941, p. 83 et p. 93.

- 68 Locaux F, G, H situés sur le côté sud-ouest de la rue du Nymphée (Wiblé, AV 1976, pp. 146-147 et p. 54) et les propriétés de l'insula 6 (Wiblé, Vallesia 1989, pp. 358-362; Maccio 1993, pp. 71-72).
- 69 Il s'agit peut-être des thermes installés au carrefour des rues Principale et du Nymphée (Wiste, Vallesia 1990, 548 et pl. VB) et de la fabrica située vis-à-vis de notre maison (Wiste, guide, p. 28,fig. 39).
- 70 Cf. Van Berchem et Wiblé 1982, pp. 177–182.
- 71 Un ensemble épiscopal du IV°s. après J.-C. avec son baptistère y a notamment été découvert (LEHNER ET WIBLÉ 1993, pp. 11 à 34).

adobe: briques en terre agencées en parois.

aes: monnaie (valeur bronze au Haut-Empire égale à 1/16 du denier).

alandier: foyer placé à la base d'un four ou d'un local chauffé.

ambitus: étroit espace mitoyen entre 2 maisons.

antoninien: monnaie frappée au IIIe siècle après J.-C. (valeur environ 2 deniers).

area: sol inférieur de l'hypocauste.

claveau: pierre taillée en coin, utilisée dans la construction des linteaux, des arcs,

des voûtes.

cornier: qui est au coin, à l'angle.

hypocauste: fourneau souterrain pour chauffer les chambres, les bains; chauffage

entre 2 planchers.

imbrex (ices): tuile romaine ronde.

insula (ae): quartier de forme quadrangulaire caractéristique du découpage des

villes romaines d'une certaine importance.

piédroit: montant vertical sur lequel retombent les voussures d'une arcade, d'un

arc, d'une voûte.

pilette: élément constitutif d'une colonette soutenant le sol supérieur de

l'hypocauste.

planie: surface de mortier lissée et plane sur les murs, marquant le sommet

d'une assise ou parfois la présence d'un seuil.

praefurnium: endroit où se situent les foyers alimentant les hypocaustes en air chaud.

refend (mur de): mur formant une séparation intérieure d'un bâtiment.

sablière basse: grosse poutre horizontale supportant une paroi en bois ou en terre.

sole: partie d'un foyer (surface)

solin: soubassement (alignement de pierres ou mur) supportant la sablière basse. suspensura: éléments constitutifs du soutènement du sol supérieur de l'hypocauste.

tegula (ae): tuile romaine plate à rebord.

temenos: aire (enceinte) sacrée.

terminus post quem: date absolue à partir de laquelle on situe un événement.

terrazzo: sol de mortier lissé, coulé généralement sur un radier de pierres.

tuileau: fragments de tuiles concassées et mêlées à du mortier de chaux afin

d'obtenir un revêtement imperméable.

Table des symboles iconographiques

	Stratigraphiques		Plans
 - · — · –	Limites de fouilles		Limites des fouilles 1938-1939
	Remblai moderne		Limites des fouilles 1973-1980
	Remblai		Murs maçonnés
	Sol de terre battue		Murs réutilisés
	Sol de mortier	7777	Murs restitués
	Sol de mortier au tuileau		Murs en parois légères
汉泛	Démolition et structures légères		Structures
	Rubéfaction	00::00	Hypocauste
	Occupation		Seuil en mortier
	Remblai d'incendie		Dépression
	Terrain naturel		Sol en terre battue
	Sol		Sol de mortier blanc
^	Terre cuite		Sol de mortier au tuileau
* * + + + +	Mortier décomposé		Terre cuite
00	Molasse	v v v	Tuf
	Fragments d'enduit mural		Cendres

Coupes stratigraphiques

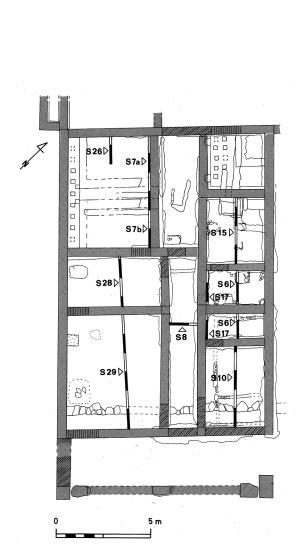


Fig. 45 Plan de situation des coupes figurées. Echelle 1:200.

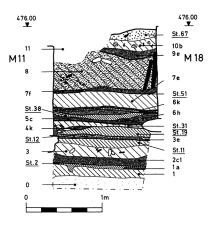


Fig. 52 L22: coupe stratigraphique S8, vue nord (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

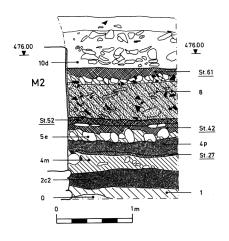


Fig. 47 L11 nord-ovest: coupe stratigraphique S26, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

200

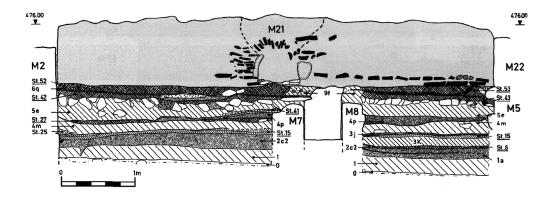


Fig. 46 L11: coupe stratigraphique S7A+B, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

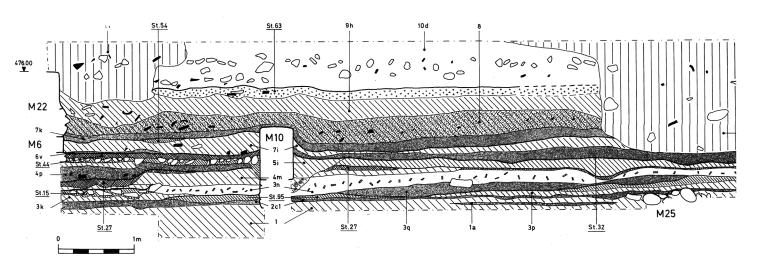


Fig. 48 L12-13: coupe stratigraphique S28-29, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

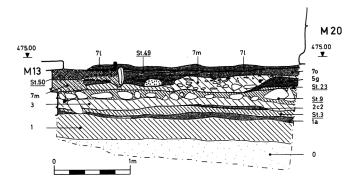


Fig. 49 L2OC: coupe stratigraphique S15, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

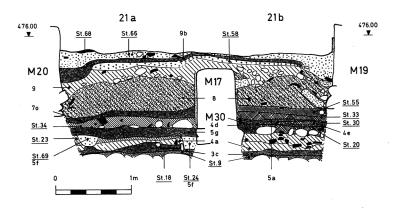


Fig. 50 L21A-21B: coupe stratigraphique S6, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.



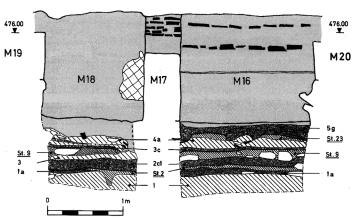


Fig. 51 L21A-21B: coupe stratigraphique S17, vue sud-ouest (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

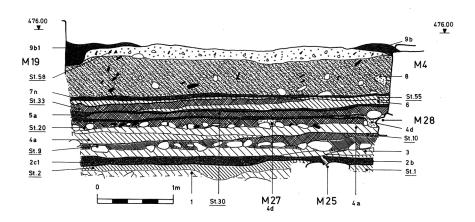


Fig. 53 L24: coupe stratigraphique S10, vue nord-est (situation, fig. 45; description et interprétation des couches et structures dans tableaux en fin d'article). Echelle 1:50.

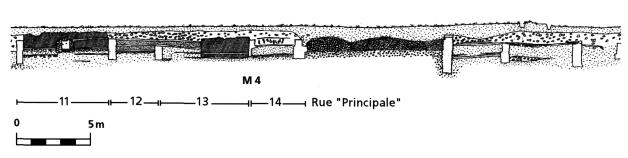


Fig. 54 Coupe schématique de C. Simonett à travers le quartier, vue nord-est. Echelle 1:250.

Tableaux des couches

	AT NATUREL		
0 to			
	out le secteur	limoneuse gris-brun avec qq. boulets: substrat naturel	Fig. 46, 47, 49
ETAT 1:	CLAUDE - NERON		
1 to	out le secteur	limoneuse gris-bleu à vert avec qq. gros graviers et un peu de cendres: 1er remblai, mise à niveau	Fig. 46 à 49, 51 à 53
la to	out le secteur	limoneuse noire, cendreuse avec traces de rubéfaction: occupation	Fig. 46, 48, 49, 51, 52
2b sı	ud de M25, sous L24	limoneuse gris-brun: occupation sur st.1	Fig. 53
	ord de M25, ous L12,13,21,22,24	limoneuse noire cendreuse: occupations successives	Fig. 48, 51 à 53
	ord de M26, ous L11,20,22	limoneuse brun-noir cendreuse: occupations successives	Fig. 46, 47, 49
ETAT 2:	NERON - VESPASIEN	1986 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987 - 1987	
3 so	ous L20,21B,22,24	limoneuse à dominante ocre avec des intercalations de couches: remblai d'installation de l'état 2	Fig. 49, 51 à 53
3c so	ous L21	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.9	Fig. 50, 51
3e so	ous L22	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.11	Fig. 52
3j so	ous L11	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.14	Fig. 46
3k so	ous L11,12	limoneuse grise avec graviers et cendres: remblai pour st.15	Fig. 46, 48
3n so	ous L12/13	limoneuse grise avec nombreux frgts d'enduits: remblai-démolition de structures légères	Fig. 48
3p so	ous L13	limoneuse grise avec graviers et cendres: remblai sous st.16	Fig. 48
3q so	ous L13	limoneuse grise: occupation sur st.16	Fig. 48
-		limoneuse grise cendreuse: occupation sur st.17	

ETAT	3 A + B: VESPASIEN – D	OMITIEN	
4a	sous L20B,20C,21,22,24	limono-graveleuse gris-brun à ocre avec intercalations de couches: remblai et sol de terre battue st.19	Fig. 50, 51, 53
4d	sous L21,24	limono-argileuse ocre avec bois carbonisé et frgts d'enduit mural: démolition des parois M27,28,29,30	Fig. 50, 53
4e	sous L21B,24	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.20	Fig. 50, 53
4k	sous L22	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.19 et niveau de construction de M11	Fig. 52
4m	sous L11,12,13	limoneuse, légèrement graveleuse à dominante gris-ocre: remblai de st.27 et sol de terre battue st.26 dans L11	Fig. 46 à 48
4p	sous L11,12	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.27	Fig. 46 à 48
4q	sous L13	limoneuse noire avec frgt de mortier et qq schistes: occupation-remblai sur st.27 (± 4p)	Fig. 48
5a	sous L21B,24	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.30	Fig. 50, 53
5c	L22	limoneuse brun foncé cendreuse avec des traces de mortier: occupation sur st.31	Fig. 52
5e	L11	limoneuse gris-brun avec frgt d'enduit mural: remblai de st.42 et 43	Fig. 46, 47
5f	sous L21A	limoneuse grise avec du mortier décomposé: remplissage des TP (st.24 et 69 à 73)	Fig. 50
5g	sous L20C,21A	limoneuse noire cendreuse avec des traces de mortier: occupations successives sur st.23	Fig. 49 à 51
5i	L13	remplissage tranchée de fondation de M10	Fig. 48
ETAT	'4 A + B: FIN I ^{er} S. – MILI	EU III• S. APRÈS JC.	
6	L24	limono-graveleuse gris-brun avec schistes: remblai pour st.33	Fig. 53
6h	L22	limoneuse cendreuse avec déchets de mortier: niveau de construction du M18	Fig. 52
6k	L22	limoneuse brun foncé à noire cendreuse sur filet de mortier: occupation sur st.38	Fig. 52
6q	L11	limoneuse gris-brun cendreuse: occupation sur st.42	Fig. 46
6v	L12	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.44	Fig. 48
6x	L13	limoneuse brun-noir cendreuse: occupation sur st.32	Fig. 48
7e	L22	mortier décomposé avec frgts de tuiles, enduit mural peint: démolition de structures – niveau de marche st.51	Fig. 52
7f	L22	limono-argileuse brun-rouge avec cendres et bois carbonisé: occupation – démolition sur st.51	Fig. 52
7i	L12-13	mortier décomposé avec pierres et frgts de tuiles: arasement de M10 et remblai-sol st.54	Fig. 48

7k	L12-13	limoneuse noire cendreuse: occupation sur st.54	Fig. 48
<i>7</i> 1	L20C	limoneuse gris-vert: utilisation foyer praefurnium st.50	Fig. 49
7n	L24	limoneuse grise cendreuse: occupation sur st.55	Fig. 53
7m	L20C	limoneuse brune rubéfiée avec petits boulets: creusement en relation avec praefurnium	Fig. 49
7o	L21A	limoneuse cendreuse noire avec frgt de mortier: occupation sur st.34	Fig. 49, 50
7p	L20B	limoneuse brune avec schistes et mortier décomposé: remblai d'établissement pour L20B	-
7q	L20B	limoneuse brune avec tuiles et cendres: utilisation et démolition hypocauste	-
7r	L20A	limoneuse cendreuse alternant avec mortier et argile: utilisation du praefurnium de L11	-
8	tout le secteur	limoneuse à dominante ocre avec bcp de tuiles, schistes, cendres, mortier, chaux fusée: remblai d'incendie	Fig. 47, 48, 50, 52, 53
ETAT	5 A + B: MILIEU III• S.	– MILIEU IV S. APRES JC.	
9	L21A+B	mortier, petits schistes, tuiles, graviers: arasement de M17	Fig. 50
9b	L21,24	limoneuse cendreuse noire: occupation sur st.58	Fig. 50, 53
9b1	L21,24	± 9b: remplissage tranchée de fondation de M19/20	Fig. 53
9e	L22	limoneuse noire cendreuse: occupation sur 8	Fig. 52
9f	L11	limoneuse gris-brun avec mortier et tuiles: remplissage avant construction de M23/24	Fig. 46
9h	L12-13	limoneuse gris-brun avec mortier, tuiles, pierres: arasement de M6 et construction de M22	Fig. 48
10b	L22	mortier décomposé jaune et blanc: démolition de structures	Fig. 52
10c	L20	limoneuse cendreuse noire avec tuiles et mortier: occupation sur st.60	-
10d	tout le secteur	limoneuse brune avec cendres, tuiles, pierres, mortier: démolition générale et abandon	Fig. 47, 48
(B) (10)			
11	L11,12,13,20A,22	limoneuse brune, meuble avec tuile, pierres, cendres: remblai des fouilles de C. Simonett de 1938-39	Fig. 48, 52

Tableaux des murs (M) et des structures (st.)

M/	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À	RÉFÉRENCES				_	,	,		
ST.					1	2	3 A	3 B	4 A	4 1 B 1	5 5 A I	; 3
MURS	S (M)	reminación sellit ex see se									1	_
M1	L11-12-13/ rue du Nymphée	mur de façade en maçonnerie (0,45m)	M2,M4,M6, M10,M22	-			8	8	4	4	9	5
M2	L11-20A- 20B/L10-50	mur de façade en maçonnerie (0,45m)	M1,M3,M5,M12, M14,M21	Fig. 46, 47			3	8	4	4	B (5
М3	L20B-20C-21-24/ ambitus	mur de façade en maçonnerie (0,45m)	M2,M4,M13, M17A,M19, M20	-			3	8	4	4	B (5
M4A	L13-22-24/L14	solin en maçonnerie (0,47m)	M18A, M2?,M3?	Fig. 48, 53, 54		2						
M4B	L13-22-24/L14	mur en maçonnerie (0,42m)	M1,M3,M11,M18	Fig. 30, 48, 53				4	4			
M4C	L13-22-24/L14	mur en maçonnerie (0,42m)	M1,M2,M11,M18	Fig. 30, 48, 53							6	9
M5	L11/L20A	mur en maçonnerie (0,42m)	M2,M6,M7,M8	Fig. 46				3	4	4		
M6	L11/L12	mur en maçonnerie (0,42m?)	M1,M5,M9	Fig. 35, 48				3	4	4		
M 7	L11	muret en maçonnerie du canal de l'hypocauste 1 (0,30m)	M2?,M5	Fig. 46				3	4	4		
M8	L11	muret en maçonnerie du canal de l'hypocauste 1 (0,30m)	M2?,M5	Fig. 46				3	0	0		
М9	L12/L22	mur en maçonnerie (0,43m)	M5/6,M10/11	-				3	0	0	6	5
M10	L12/L13	mur en maçonnerie (0,45m)	M1,M9/11	Fig. 48				3	4			
M11	L13/L22	mur en maçonnerie (0,45m)	M4B,M4C,M9/10	Fig. 27, 28, 52				8	4	0	6	9
M12	L20A/L20B	mur en maçonnerie (0,42m)	M2,M13,M16	Fig. 17, 39, 41						4		
M13	L20B/L20C	mur en maçonnerie (0,42m)	M3,M12,M14, M15, M16	Fig. 49						4		
M14	L20B	muret en maçonnerie hypocauste (0,30m)	M2,M13	-						4		
M15	L20B	muret en maçonnerie hypocauste (0,30m)	M13	-						0		
M16	L20A-22/ L20C-21A	mur en maçonnerie (0,45m)	M12/13,M17/18, M20,M22	Fig. 51						4	6	9

M/ ST.	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À I	RÉFÉRENCES		2	3 3	3	4 4		5 5
MURS	(M)		TO THE STATE OF TH	4.00			A J	В .	A J	3 A	B
M17A	L21A/L21B	solin en maçonnerie (0,45m?)	M3?,M18A	-		0				T	1
M17	L21A/L21B	mur en maçonnerie (0,45m)	M3,M18	Fig. 50, 51					0	3	
M18A	L22/L24	solin en maçonnerie (0,45m?)	M4A,M17A	-		0					
M18	L22/L24	mur en maçonnerie (0,45m)	M4B,M4C,M16,M17	Fig. 34, 51, 52					0	9	5 6
M19	L21/L24	mur en maçonnerie (0,40m)	M3,M18	Fig. 50, 51, 53							6
M20	L20/L21	mur en maçonnerie (0,40m)	M3,M16	Fig. 29, 49 à 51							6
M21	L11/L21A	mur en maçonnerie (0,40m)	M2,M22,M23,M24	Fig. 35, 46						•	9 6
M22	L11-20A/L12-22	mur en maçonnerie (0,47m)	M1,M9,M16,M21	Fig. 46, 48						•	5 6
M23	L11	muret en maçonnerie du canal de l'hypocauste 2 (0,35m)	M21,M22	Fig. 36						•	9 6
M24	L11	muret en maçonnerie du canal de l'hypocauste 2 (0,35m)	M2,M21	Fig. 36						•	3 6
M25	sous L13-22-24	solin sans maçonnerie fait de gros schistes (0,58m)	-	Fig. 30, 48, 53	0						
M26	sous L22	négatif de sablière basse (0,14m)	-	-	0						
M27	sous L24	solin de pierres sèches (0,22m)	M3?,M29	Fig. 11, 32, 53			3				
M28	sous L22?-24	solin de pierres sèches (0,22m)	M3?,M29	Fig. 11, 53			8	8			
M29	sous L21B-24	solin de pierres sèches (0,22m)	M27,M28,M30	Fig. 11, 32			8	3			
M30	sous L21B	solin de pierres sèches (0,22m)	M3?,M29	Fig. 11, 50	.		8	3			
M31	sous L13	solin de pierres sèches (0,40m)	M1?	Fig. 9, 31		0					
STRUC	CTURES (St.)									+	\pm
st.1	sous L13-22-24	sol de terre battue avec graviers gris et petits schistes	M25	Fig. 48, 53	0						
st.2	sous L21A+21B-22	sol de terre battue ocre-jaune	M25,M26	Fig. 51 à 53	0						
st.3	sous L20A-20C-22	sol de terre battue ocre à brun clair	M26	Fig. 49	0						
st.4	L20C	structure carrée (âtre?)	M3,M13	Fig. 18						3	
st.5	L20	structure carrée	M2,M3, st.60	Fig. 23						•	9 6
st.6	sous L11	sol de mortier discontinu	?	Fig. 46	0						
st.7	sous L20A	foyer domestique	st.3	-	0						

M/ ST.	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À I	RÉFÉRENCES	ÉTA 1 2		3 B	4 A	4 B	5 5 A 1
STRU	CTURES (St.)						İ			\downarrow
st.8	sous L13	foyer artisanal	-	-	0					
st.9	sous L20C-21-24	sol de terre battue gris-bleu	M3?,M17A,M18A	Fig. 49 à 51, 53	•					
st.10	sous L24	réfection de st.9 avec du mortier	M3?,M4A,M18A	-	•					
st.11	sous L22	sol de terre battue gris clair	M4A?,M18A	Fig. 52	 					
st.12	sous L22	sol de mortier	M4A?,M18A	Fig. 52	€					
st.15	sous L11	sol de terre battue gris-vert à jaune	M1?,M2?	Fig. 9, 46, 48	•					
st.16	sous L12-13	sol de terre battue jaune-ocre	M31	Fig. 8, 31, 48	6					
st.17	sous L20B	sol de mortier	?	-	?					
st.18	sous L21A	foyer domestique	st.9	Fig. 50	6					
st.19	sous L20-21-22	sol de terre battue ocre	M3,M28,M29,M30	Fig. 52		€				
st.20	sous L21B-24	sol de terrazzo	M3,M28,M29,M30	Fig. 50, 53		€	•			
st.21	L20C	lambeau de sol? de mortier (banquette)	M3	-				4	4	
st.22	L20A	praefurnium supposé de L11	M5	-			8	4	4	
st.23	sous L21A	sol de terre battue gris à brun	M3,M30	Fig. 49 à 51		€	8			
st.24	sous L21A	trou de poteau	st.23	Fig. 50		€	8			
st.25	sous L11	niveau de construction de M2	M2	Fig. 46		€				
st.27	sous L11-12-13	sol de mortier avec un peu de terre battue	M1,M2	Fig. 46 à 48		€				
st.29	sous L13	foyer (plaque de schiste)	st.16	Fig. 8	•					
st.30	sous L21B-24	sol de mortier	M3,M4B,M29,M30	Fig. 50, 53			3			
st.31	L22	sol de terre battue ocre	M4B?,M11	Fig. 52			3			
st.32	L13	sol de terre battue ocre avec quelques pierres	M1,M4B,M10,M11	Fig. 48			3	4		
st.33	L21B-24	sol de mortier	M3,M4B,M17,M18	Fig. 50, 53				4		
st.34	L20C-21A	sol de terre battue gris-vert	M3,M13,M16?,M17	Fig. 50					4	
st.35	L20C	fosse en relation avec praefurnium L20B	L20B	-					4	
st.36	L20C	fosse en relation avec praefurnium L20B	L20B	-					4	

M/ ST.	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À	RÉFÉRENCES	É.	3	3 R	4 A	4 R	5 A	
STRU	CTURES (St.)						D	A	D		D
st.37	sous L20B	sol de terrazzo	M2,M3	Fig. 18				4			
st.38	L22	sol de terre battue gris-bleu	M4,M9,M11, M16, M18	Fig. 52				4			
st.39	L22	niveau de construction de M18	M18	-				4			
st.40	sous L20B	sol de mortier au tuileau	M2,M3	Fig. 18				0			
st.41	L11	niveau de construction du muret M7	M7	Fig. 46			3				
st.42	L11 n-o	sol de terrazzo supérieur de l'hypocauste 1	M1,M2,M5	Fig. 46, 47			3	4			
st.43	L11s-e	sol de terrazzo supérieur de l'hypocauste 1	M1,M5,M6	Fig. 46			3	4			
st.44	L12	sol de terrazzo	M1,M6,M9,M10	Fig. 48			8	4			
st.45	L12	tranchée de fondation de M10 ?	M10	-			3				
st.46	L12	foyer	st.44	Fig. 14			3	4			
st.49	L20C	niveau de mortier (sol?)	st.50	Fig. 48					4		
st.50	L20C	foyer praefurnium L20B	M13	Fig. 38, 48					4		
st.51	L22	sol sur démolition (7f)	M4,M9-11, M16,M18	Fig. 52					4		
st.52	L11n-o	sol de mortier au tuileau	M1,M2,M5	Fig. 46, 47	ĺ				4	1	
st.53	L11s-e	sol de terrazzo	M1,M5,M6	Fig. 46					4		
st.54	L12-13	sol de terre battue gris-vert	M1,M4B,M6,M9-11	Fig. 48					4		
st.55	L21B-24	sol de terre battue gris-verdâtre	M3,M4B,M17,M18	Fig. 50, 53					0		
st.56	L20B	sol de terrazzo inférieur de l'hypocauste	M2,M12,M13, M14, M15	-					4		
st.57	L20B	sol de terrazzo supérieur de l'hypocauste	M2,M3,M12,M13	-					0		
st.58	L21-24	sol de mortier	M3,M4C,M16,M18	Fig. 50, 53						6	
st.59	L21A	tranchée de fondation de M20	M20	-							6
st.60	L20	sol de mortier	M2,M3,M16, M20, M21,M22	-						6	6
st.61	L11	sol de terrazzo supérieur de l'hypocauste 2	M1,M2,M21,M22	Fig. 47						6	6

M/ ST.	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À	RÉFÉRENCES	ÉT			3	<i>4</i> 1.	4 1	5 1	5
J1.					1	4	A	В	4 A	B	A	B
STRU	CTURES (St.)			=======================================	30					_		
st.62	L12-13	niveau de construction de M22	M22	-						-	6	
st.63	L12-13	sol de mortier	M1,M4C,M9, M11,M22	Fig. 48							6	6
st.64	L20	foyer du praefurnium de L11	M21, st.60	Fig. 24, 25						(6	6
st.65	L20	foyer domestique	st.60	Fig. 22						(6	6
st.66	L21	sol de mortier	M3,M16-18, M19,M20	Fig. 50								6
st.67	L22	sol de mortier	M4,M9-11, M16-18, M22	Fig. 52								6
st.68	L21	foyer domestique	st.66	Fig. 22, 50								6
st.69	sous L21A	trou de poteau	st.23	Fig. 50			3	3				
st.70	sous L21A	trou de poteau	st.23	-			3	3				
st.71	sous L21A	trou de poteau	st.23	-			8	8				
st.72	sous L21A	trou de poteau	st.23	-			3	0				
st.73	sous L21A	trou de poteau	st.23	-			8	8				ı
st.74	L20A/L50	seuil bouché (2,63m)	M2	-			3	3	4	4	5	5
st.75	L22/L21B-24	seuil bouché (1,60m)	M18	Fig. 28					4	0		
st.76	L13/L22	seuil bouché (1,30m)	M11	Fig. 28				8	0	4		
st.77	L12/L22	seuil bouché (1,20m)	M9	-				3	4	4	5	⑤
st.78	L14/L22	seuil bouché (1,50m)	M4B	-			3	8	4	4		
st.79	L14/L24	seuil bouché (0,76m)	M4B	Fig. 30			3	8	4	4		ì
st.80	L14/L22	seuil (1,50m)	M4C	-						-	6	6
st.81	L14/L24	seuil (3,15m)	M4C	-							6	6
st.82	L20A/L22	seuil (0,90m)	M22	-						1	6	6
st.83	L21/L24	seuil (0,90m)	M19	-								Ø
st.84	L20/L21	seuil (0,90m)	M20	Fig. 29								6
st.85	L20B/L50	seuil présumé	M2	-						0		İ
st.86	L12/L13	seuil présumé (1,10m?)	M10	-				8	4			i I

M/	LOCAL	DESCRIPTION	RATTACHÉ À	RÉFÉRENCES	É	ΓA	Г					
ST.					1	2			4		5	5
		Mint National Control of Control					A	В	A	B .	A]	В
STRU	CTURES (St.)										_	
st.87	L11/L12-13	seuil présumé	M22	-							6	0
st.88	L13/L14	seuil présumé	M4C	-							6	9
st.89	sous L24	base de colonne	st.20	-			3					
st.90	L20B	cheminée d'hypocauste	M12	Fig. 40						4		
st.91	L20B	cheminée d'hypocauste	M12	Fig. 35						4		
st.92	L13/L14	seuil présumé	M4B	-				3	4	4		
st.93	L11/L12	seuil présumé	M6	-				3	4	4		
st.94	L20A/20C	seuil présumé	M16	-						4		
st.95	sous L12/L13	sol de terre battue	M31	Fig. 48		2						
st.96	L13/L22	seuil bouché (1,47m)	M11	Fig. 27					4			
					ı	1	1	1	1 1	- 1		

Crédit des illustrations: ORA VS

Tirage des photographies: Jacqueline Bertelle

Dessins: Caroline Doms (fig. 2, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 15, 16, 20, 22, 25, 27, 33, 41, 43, 44)

Claude-Eric Bettex (fig. 1, 2, 42) Olivier Paccolat (fig. 45 à 53)

S. AMSTAD, «Un ensemble céramologique du milieu du I ^{er} siècle : ASSPA, 67, 1984, pp. 137-170.	après JC. à Martigny», dans	Amstad 1984
R. BEDON, R. CHEVALLIER, P. PINON, Architecture et urbanisme en Gaapr. JC.). Tome 1: L'architecture et la ville. Tome 2: L'urbanisme, Pa		Bedon, Chevallier et Pinon 1988
J., CÉSAR, <i>La guerre des Gaules</i> , Livre III, 1 à 6, texte établi et traduit p	ar L. A. Constans, Paris, 1972.	CÉSAR
JM. DEGBOMONT, Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé à l'Aula Palatina de Trèves, Liège, 1984.	de la place St-Lambert à Liège	DEGBOMONT 1984
A. DESBAT. et B. MANDY, «Le développement de Lyon à l'époque au récentes», dans <i>Les villes augustéennes de Gaule</i> , Actes du colloque int 1985, Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, ville d'Autun, 1	ernational d'Âutun, 6,7,8 juin	Desbat et Mandy 1991
W. DRACK, «Die römischen Kanalheizungen der Schweiz», dans AS	SSPA, 71, 1988, pp. 123-160.	Drack 1988
J. EWALD, «Die frühen Holzbauten in Augusta Raurica, Insula 30 und i cialia, Festschrift für Laur-Belart, Bâle-Stuttgart, 1968, pp. 80 et ss.		EWALD 1968
JL. FICHES, Les maisons gallo-romaines d'Ambrussum (Villetelle, He 1976-1980, DAF, Paris, 1986.	rault), La fouille du secteur IV,	FICHES 1986
M. HARTMANN, Der römische Vicus von Lenzburg, Guide archéolog 1980.	que de la Suisse n° 15, Aarau,	Hartmann 1980
G. KAENEL, <i>Martigny-Morasses. Fouilles de septembre 1973</i> , Rappor des musées, monuments historiques et recherches archéologiques à Sarchéologiques du Valais à Martigny.		Kaenel 1973
R. LAUR-BELART, Führer durch Augusta Raurica, 5e édition augmenté Bâle, 1988.	e et revue par Ludwig BERGER,	Laur-Belart 1988
R. LAUR-BELART, <i>Guide d'Augusta Raurica</i> , traduction française basée modifiée: Translingua AG Zuerich et Catherine May Castella, Bâle,		Laur-Belart 1991
HJ. LEHNER et F. WIBLÉ, «De la première cathédrale du Valais à la bution de l'archéologie», dans <i>Restauration de l'église paroissiale de M</i> Martigny, 1993, pp. 11 à 34.		Lehner et Wiblé 1993

O. LUEDIN, M. SITTERLING et R. STEIGER, «Insula XXIV, 1939-59», dans <i>Ausgrabungen in Augst</i> , II, Stiftung pro Augusta Raurica, Bâle, 1962.	Lüdin, Sitterding et Steiger 1962
A. MACCIO, Martigny: Insula 6, îlot SE de la fouille Aïda II (1987-1989), mémoire de licence, Lausanne, 1993, 151 p.	Maccio 1993
B. Mandy, Fouilles de sauvetage programmées, Clos du Verbe Incarné, 24, rue Roger Radisson 69005 Lyon, Rapport 1982, Direction des antiquités historiques Rhône-Alpes, Service des fouilles de Lyon, 102 p.	Mandy 1982
I. A. MANFRINI, «Bronzes figurés (campagnes de fouilles 1975-1979)», dans AV, 1980, pp. 131-143.	Manfrini 1980
C. MARTIN et alii, Lousonna, Bibliothèque historique vaudoise, 42, Lausanne, 1969.	Martin <i>et alii</i> 1969
J. MOREL, «Chronique archéologique», dans Bulletin Pro Aventico, 33 à 37, 1991 à 1995.	Morel 1991 à 1995
J. MOREL, «Chronique archéologique, Insula 13», dans Bulletin Pro Aventico, 35, 1993, pp. 19-21	Morel 1993
D. PAUNIER, «Observations sur les origines et le développement de l'urbanisation en Suisse romande», dans <i>Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines</i> , Actes du colloque de Paris, 18-20 mai 1984, Caesarodunum XX, Paris, 1985, pp. 393-409.	Paunier 1985
D. PAUNIER, «Les villes romaines de Suisse au IIe siècle de notre ère», dans <i>Die römische Stadt im</i> 2. <i>Jahrhundert n. Chr., Der Funktionswandel des öffentliches Raumes</i> , Kolloquium in Xanten vom 2. bis 4. Mai 1990, Cologne, 1992, pp. 33-61.	Paunier 1992
D. PAUNIER, «L'état des questions en Suisse», dans <i>La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines</i> , Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), Documents d'archéologie vauclusienne, Avignon, 1996, pp. 99-115.	Paunier 1996
D. PAUNIER et alii, Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy, Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1983, Bibliothèque historique vaudoise, (Rapports et mémoires de l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne, 1, Lousonna 5), Lausanne, 1984.	Paunier <i>et alii</i> 1984
D. PAUNIER et alii, Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy, Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1984, Bibliothèque historique vaudoise, (Rapports et mémoires de l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l' Université de Lausanne, 3, Lousonna 6, CAR 40), Lausanne, 1987.	Paunier <i>et alii</i> 1987
C. SIMONETT, «Octodurus, Kurzer Bericht über die Ausgrabungen 1938/39 in Martigny (Wallis)», dans <i>Revue suisse d'Art et d'Archéologie (ZAK)</i> , 3, 1941, pp. 77-94 et pp. 175-176.	Simonett 1941
D. VAN BERCHEM et F. Wiblé, «L'inscription du Nymphée à Martigny», dans AV, 1982, pp. 177-182.	Van Berchem et Wiblé 1982
F. WIBLÉ, «Considérations sur l'urbanisme de Forum Claudii Vallensium», dans AV, 1985, pp. 135-150. (Article repris de Caesarodunum XX, 1985, Actes du colloque <i>Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines</i> , Paris 18-20 mai 1984, pp. 411-426, et complété).	WIBLÉ, AV 1985

F., WIBLÉ, L'amphithéâtre romain de Martigny (Valais, Suisse), avec des contributions de A. LUGON et Cl. OLIVE, Fondation Pro Octoduro, Martigny, 1991.

WIBLÉ, amphithéâtre

F. Wiblé, «Le Valais au Bas-Empire romain: notes préliminaires», dans *Peuplement et exploitation du milieu alpin (Antiquité et Haut Moyen Age)*, Actes du colloque de Belley, 2-4 juin 1989, Caesarodunum XXV, Tours, 1991, pp. 247-254.

WIBLÉ, Bas-Empire

F. WIBLÉ, Forum Claudii Vallensium, La ville romaine de Martigny, Guide archéologique de la Suisse n° 17, SSPA et Fondation Pro Octoduro, Bâle, Martigny, 1986 (2e édition).

WIBLÉ, guide

A. ZUERCHER, «Chronique époque romaine – Oberwinterthur – Unteres Bühl», dans ASSPA, 65, 1982, pp. 214-222.

ZÜRCHER 1982

Abréviations

Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie, Bâle.

ASSPA

Annales Valaisannes, Sion.

AV

Cahiers d'Archéologie Romande de la Bibliothèque Historique Vaudoise.

CAR

Documents d'Archéologie Française, Paris.

DAF

Rapports d'activités annuels sur les fouilles de Martigny depuis 1974 jusqu'en 1987 (fouilles 1974-1986).

Wiblé, AV

Rapports d'activités annuels sur les fouilles de Martigny à partir de 1988 (fouilles 1987 et ss).

Wiblé, Vallesia

Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte, Zurich. (Revue suisse d'Art et d'Archéologie) (RSAA)

ZAK